

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MOULINS**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 1<sup>ER</sup> MARS 2019**

Le vendredi premier mars deux mille dix-neuf à 19H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal, sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi vingt-deux février deux mille dix-neuf et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, MAIRE, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

**ETAIENT PRESENTS :**

M.PERISSOL, Maire,

Mme TABUTIN, Mme LEGRAND, M. PLACE, Mme DEMURE, M. MOREAU, M. KARI, M. LUNTE, M. BENZOHRRA, Mme GAUTIER DE BREUVAND, M. LESAGE, Mme MARTINS, Mme TABOURNEAU-BESIERS, M. BRAZY, Mme CHARMANT, Mme VERDIER, Mme LEMAIRE, M. GILARDIN, Mme EHRET, M. ROSNET,  
M. LAHAYE, M. MONNET, Mme GOBIN, M. DELASSALLE.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

Mme MARTIN qui a donné pouvoir à M. MOREAU

Mme HOUSSAIS qui a donné pouvoir à M. PLACE

Mme EYRAUD qui a donné pouvoir à Mme DEMURE

M. BUDAK qui a donné pouvoir à Mme TABUTIN

M. MICHAULT qui a donné pouvoir à Mme LEGRAND

M. DUPRE qui a donné pouvoir à M. LUNTE

Mme OUARDIGUI qui a donné pouvoir à Mme GAUTIER DE BREUVAND

M. JONARD qui a donné pouvoir à M. KARI

Mme VEZIRIAN qui a donné pouvoir à M. LAHAYE

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. BRAZY

**MONSIEUR LE MAIRE** - Je voudrais d'abord saluer les Moulinois qui vont nous regarder, nous écouter et donc participer à cette séance du Conseil municipal.

Je vais, si vous êtes d'accord, désigner un secrétaire de séance, je vous propose notre collègue, Ludovic BRAZY. Pas d'observation ?

Vous avez eu le procès-verbal de notre séance du 5 octobre 2018. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, il est adopté. Vous avez vu la liste...

**MONSIEUR MONNET** - Sur l'adoption, je m'abstiens.

**MONSIEUR LE MAIRE** - Pardon ?

**MONSIEUR MONNET** - Je m'abstiens sur l'adoption du procès-verbal.

**MONSIEUR LE MAIRE** - Ah bon. D'accord.

**MONSIEUR MONNET** - Je vous expliquerai pourquoi après.

**MONSIEUR LE MAIRE** : Tu nous le diras. Et donc, vous avez eu, par ailleurs, la liste des décisions que j'ai été amenées à prendre entre le 25 octobre 2018 et le 12 février 2019. Des observations, des questions ? Il n'y en a pas.

Nous allons aborder notre ordre du jour. Donc, le premier sujet concerne le débat d'orientations budgétaires. Je passe la parole à Stefan LUNTE.

Le Conseil Municipal a décidé :

Délibération n°DCM201901

## **1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019**

**MONSIEUR LUNTE** - Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Pour ce point de l'ordre du jour : débat d'orientations budgétaires, je vous propose de procéder en quatre grandes parties. La deuxième partie va être affichée sur les écrans. La première partie vous a été envoyée ainsi que la troisième et la quatrième. La première partie concerne les effectifs, la structure et son évolution. La troisième partie, l'évolution des dépenses de fonctionnement à partir de 2018 et une dernière partie est consacrée à la prospective financière jusqu'en 2025. On y reviendra.

Donc, d'abord, la toute première partie, c'est un document qui se présente comme ça, intitulé « le personnel, la structure et l'évolution des effectifs ». C'est une obligation, qui nous oblige de parler, à la fois, de la structure des effectifs, du temps de travail et des charges de personnel. Ce sont aussi les trois parties que vous avez dans cette première grande partie.

J'ai dit simplement cela sur la première partie que l'élément le plus important, c'est la baisse de nos effectifs sur le papier, dans nos structures, parce nous avons, en effet, de la mutualisation entre le 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018. L'effectif de la Ville de Moulins est passé de 228 à 188. Nous avons donc cette variation due essentiellement à la mutualisation. Nous avons ensuite les dépenses du personnel et de rémunérations. Si vous lisez la toute première ligne, le tout premier paragraphe, sur la page 2, vous avez l'impression qu'on a fait de grandes économies mais, effectivement, c'est aussi dû à la mutualisation si nous avons inscrit moins d'euros dans la ligne des charges pour le personnel. Par contre, nous recevons aussi moins de la Communauté d'agglomération en tant que compensation. Ça fait que c'est un jeu nul, quasiment, sauf les augmentations du GVT, qui sont imputées à Moulins Communauté.

D'autres éléments, peut-être sur ce tableau, que nous voyons en bas de page numéro 2, vous voyez que tous les chiffres baissent entre la première et la deuxième colonne, à une seule exception la case « rémunérations non titulaires » qui augmente légèrement. Ceci s'explique parce que, dans la troisième ligne, « autres rémunérations », vous avez les anciens emplois d'avenir, personnel extérieur, ainsi de suite. Comme l'Etat a mis fin à ce dispositif de contrats aidés, nous avons dû basculer certains contrats dans la ligne classique, dans la colonne « rémunérations non titulaires ».

Sur la page 3, vous avez quelques mots de cette partie-là sur les prévisions pour 2019. Il n'y a aucun mouvement majeur prévu sur l'ensemble du personnel, mis à part quelques départs, six départs annoncés à ce jour. Simplement sur la durée de travail, la durée effective du travail de notre collectivité est fixée à 35 heures hebdomadaires avec une organisation sur un cycle de 37 heures de travail hebdomadaires, donnant ainsi onze jours de repos compensateurs.

Je termine avec ce dernier élément la présentation de la première partie et je passe à la deuxième partie qui va être affichée aussi à l'écran « sa gestion, ses orientations ». Vous avez, sur la première page, un rappel que l'évolution de la gestion doit se faire selon certains critères qui nous semblent les plus appropriés, c'est-à-dire des montants qui s'expriment en valeur absolue et des ratios qui sont purement financiers. On reviendra sur ces ratios notamment.

Ensuite, nous allons procéder en trois étapes : d'abord, le rappel de nos bases budgétaires, notamment en termes de fiscalité de dettes et, ensuite, des éléments de comparaison avec des villes de même strate et ensuite les orientations budgétaires 2019 en termes d'investissement qui se trouvent au cœur de ce débat d'orientations budgétaires.

Une ville économe, nous disons, et vous voyez, sur la première slide qui est sous vos yeux qu'il y a une vraie volonté de rendre cette ville attractive par un taux de la taxe d'habitation qui reste très, très faible et qui ne bouge pas, surtout depuis vingt-cinq ans. Il est inchangé alors que les villes de même strate, qui sont organisées dans l'organisme Villes de France, ont augmenté sur la même période de 31% leur taux de taxe d'habitation. Sur la taxe d'habitation, je ne m'étendrai pas beaucoup. Simplement pour qu'on ait une confirmation du mois de janvier par notre Président de la République qui a affirmé qu'il y aura, à la fin de l'été ou pendant l'été, une loi de finances qui fixera les conditions de la fin de la taxe d'habitation pour les 20% des plus aisés. Elle a été acquise pour 80% des moins aisés. Il avait initialement promis que ces mesures s'appliqueraient aussi sur les 20% des plus aisés. Ensuite, certains ministres ont voulu y revenir. Finalement, on est resté sur cette décision. Par contre, il y a toujours un problème de constitutionnalité car, en théorie, l'autonomie fiscale locale, garantie par la Constitution, implique que les recettes fiscales d'une collectivité peuvent être significativement supérieures aux dotations et compensations reçues par l'Etat. Cette règle risque d'être compromise avec la décision de supprimer la taxe d'habitation. J'ai voulu simplement vous signaler cela.

Un regard sur la dette, l'évolution de la dette de notre collectivité. Elle est maîtrisée et ce qui est surtout important, c'est de regarder un premier ratio financier, le ratio de solvabilité. Nous allons baisser l'encours de notre dette aussi encore en 2019, pour arriver à peu près à 17 millions d'euros. C'est une baisse conséquente au cours de toute cette mandature. Ce qui est important, par contre, c'est de regarder ce chiffre qui est inscrit dans la petite bulle, 3,1 ans pour l'année 2018, qui veut dire que, pour le ratio de la solvabilité, si vous faites un multiple de l'épargne brute de l'exercice en cours pour atteindre le montant de la dette, ça vous donne ce chiffre-là. On aura donc 3,1 années pour rembourser, on a besoin de ça pour rembourser notre dette. C'est extrêmement bas. C'est aussi le montant le plus bas au cours des presque vingt dernières années.

Quelques mots sur les caractéristiques de cette dette. D'abord par les différentes banques où sont contractés les crédits, notamment à la Caisse d'Epargne. Vous voyez les autres instituts. On voit aussi la dette par type de risques. Il y a la dette fixe, c'est la grande majorité. L'autre élément fort, c'est la dette invariable couvert, donc jusqu'à un certain plafond. Il y a une variabilité. Ceci fait que, si on regarde le prochain graphique, c'est la charte de Gissler qui indique que la dette de Moulins se situe, quant à son caractère de risque, dans la zone extrêmement faible.

On peut avancer deux graphiques. Un autre ratio financier concerne le scoring, comme on dit. Il est établi par le Trésor public. Il est un ratio des ratios. Il combine plusieurs ratios, notamment l'autofinancement courant, le surendettement, la rigidité des charges et la mobilisation du potentiel fiscal. Nous sommes, depuis 2013, dans un mouvement de dents de scie mais à un niveau très élevé. Nous restons, depuis quinze ans déjà, dans une zone hyper sécurisée, c'est-à-dire loin des collectivités à surveiller, encore plus loin des collectivités en difficultés financières.

Dernier regard, avant de passer aux éléments de comparaison, sur notre politique d'investissements. Elle est maintenue, elle est conséquente depuis 2014. Nous avons dépensé, en investissements, cinq millions d'euros en moyenne. Je vous rappelle, c'était la Place Anne de France, c'était la salle des fêtes, la Place de Lattre de Tassigny, le boulodrome, les écoles, les crèches, les églises Saint-Pierre et Saint-Joseph et, dernièrement, on y reviendra, le théâtre. Cette municipalité a donc œuvré pour transformer cette ville tout en préservant son caractère si attachant. Tout cela dans un contexte difficile. On ne va pas revenir dans le détail là-dessus mais, pour la seule DGF, nous avons perdu, au cours de notre mandat, 3,5 millions d'euros. Voilà.

Quelques éléments de comparaison. Le premier élément concerne le produit fiscal, c'est-à-dire combien, quel produit fiscal nous avons par habitant en euros. Vous voyez qu'en bas, la courbe bleu mauve de Moulins, les courbes verte et rouge concernent, à nouveau, les villes de France et le panier de la Direction Générale des Collectivités Locales. On voit que, encore en 2017, notre produit fiscal est à respectivement 171 euros et 162 euros par habitant moindre que ces deux valeurs de référence. Cela veut dire que nous avons eu, historiquement, un produit fiscal bas et nous restons relativement faibles avec notre produit fiscal par rapport aux villes de même strate. D'autant plus important, à noter que notre encours de dettes par habitant est extrêmement raisonnable aussi en comparaison avec les villes de même strate. Nous nous trouvons à 191 euros de moins que la DGCL et à 253 euros de moins que l'échantillon des villes de France.

En conclusion, sur cette partie, on peut dire que, dans une stabilité de taux d'imposition absolue, depuis vingt-cinq ans et malgré un produit fiscal de 40% en dessous de celui de villes de même strate, nous avons non seulement réussi à maîtriser nos dépenses de fonctionnement mais aussi à diminuer notre stock de dettes et, surtout, à mettre en œuvre une politique d'investissements ambitieuse. Ce qui m'amène à vous présenter justement les orientations budgétaires pour 2019.

Nous affichons le chiffre de 9,5 millions d'euros d'investissements pour 2019. Ce chiffre inclut 2,7 millions de report. Une première entame d'investissements, qui en appellera d'autres beaucoup plus importants, concerne le deuxième pan, la reconquête de la rivière Allier, avec des études à hauteur de 60 000 euros et l'année 2019 est l'année de l'enquête publique préalable au démarrage des travaux.

Ensuite, nous avons, pour le cadre de vie, pour la voirie, pour le mobilier urbain, une somme de 875 000 euros. Nous avons un vrai effort cette année pour 2019 de prévu pour la réfection de divers bâtiments communaux, soit 2,3 millions presque pour cette partie-là et, notamment, pour la rénovation de l'école Léonard de Vinci, travaux dans diverses écoles et, j'ajouterai aussi, l'accueil de loisirs des Mounines. Donc, c'est aussi pour nos enfants. Nous avons, donc, cette année, sur cette partie-là, un investissement de presque 800 000 euros. J'évoquerai aussi l'aménagement des bureaux des services techniques qui est nécessaire pour intégrer le service assainissement. Nous avons, comme tous les ans, 100 000 euros qui sont prévus pour le programme d'accessibilité handicap et, comme l'an passé, nous allons aussi prévoir, pour les équipements divers, 800 000 euros.

Dans notre aide aux logements et au développement du commerce dans notre ville, nous avons inscrit 303 000 euros. Nous prévoyons d'inscrire 303 000 euros pour cette année. C'est, à la fois, des mesures pour la réhabilitation de logements occupés par des propriétaires modestes et la sortie de vacances de logements

locatifs privés mais c'est aussi la poursuite d'un soutien volontariste pour la création de locaux commerciaux au centre-ville.

On va poursuivre. On arrive sur le patrimoine et la culture. Les travaux sont finis mais pour régler les dernières factures, nous avons 105 000 euros pour la chapelle Saint-Joseph. C'est la chapelle de la Visitation. Et 60 000 euros pour l'exposition RSV, qui s'organisera de nouveau dans l'Hôtel Demoret.

Chers Collègues, nous prévoyons ensuite d'inscrire 3,5 millions d'euros pour la rénovation du théâtre dans le cadre d'une autorisation de programme et de crédits de paiement. C'est l'occasion, à nouveau, de rendre hommage à Bernadette MARTIN, qui, avec son équipe, a su donner une formidable dynamique à notre théâtre municipal, une augmentation des spectateurs de 40% au cours des dernières années. Plus de 10 000 spectateurs par an rêvent dorénavant à réinvestir ce lieu de culture pour tous. Le magnifique bâtiment classique de la première moitié du dix-neuvième siècle était fatigué. Ces murs ne correspondaient plus au nouveau dynamisme insufflé au cours des dernières années. Il sera réveillé en novembre prochain et des travaux sont en cours.

Sur la partie sociale et solidarité, nous rappelons que, en 2019, nous participons à l'opération avec une garantie d'emprunt à hauteur de 1,5 million d'euros, pour un total de 4,6 millions pour la résidence Sainte-Thérèse. Il s'agit, à la fois, d'améliorer le confort thermique de cette institution importante pour notre ville mais aussi d'améliorer le confort d'usage pour les locataires. Il y a aussi une très bonne nouvelle pour les locataires. Ça leur a été annoncé le 23 janvier 2019 que les travaux se termineront plus tôt. Initialement, on avait pensé que ce serait en septembre 2020. Ça sera très probablement déjà en mars 2020 et les quatre premiers logements seront déjà livrés en septembre.

Dernier petit élément à noter : c'est la réhabilitation des espaces sportifs, avec 70 000 euros qui concernent, à la fois, la rénovation de la partie vestiaire du tennis couvert du stade Hector Rolland et la rénovation du vestiaire de la salle du Rex.

Voilà pour les propositions d'orientations budgétaires sur la partie investissements. J'ai encore à vous présenter le document concernant l'évolution des dépenses de fonctionnement, la partie trois.

Il est aussi prévu, par la loi, que nous présentons les objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Nous pensons progresser, de manière linéaire, de 1,8% par an à partir de 2018, avec 18,7 millions d'euros en dépenses réelles de fonctionnement, tous budgets confondus, pour arriver jusqu'en 2022, avec cette linéarité à 20 176 000 euros. C'est un peu difficile à cadrer ce chiffre parce qu'il concerne, à la fois, le budget principal et les budgets annexes que nous n'avons pas en tête normalement mais la loi nous oblige et nous vous présentons donc ce document.

Enfin, dernièrement, la partie quatre, la partie financière. Le financement du plan de mandat à plus long terme. Vous avez sept lignes qui comptent sept ans, de 2019 jusqu'à 2025. Après, vous avez sept colonnes et vous avez plusieurs lignes. La première grande ligne concerne les recettes courantes de fonctionnement. Il s'agit d'anticiper et d'imaginer comment vont évoluer nos recettes, nos dépenses pour avoir une vision à plus long terme sur nos capacités d'organiser, d'investir de nouveaux projets, de financer de nouveaux projets pour notre ville.

Donc, pour la première grande partie, les recettes courantes qui concernent les produits des services et du domaine, les impôts et taxes, les dotations et subventions, qui incluent aussi, par exemple, le FPIC, non seulement la DGF.

Nous avons supposé, avec les services, que nous serons au mieux dans une stabilité de recettes.

Ensuite, on peut regarder les dépenses de fonctionnement. Et là, nous voyons qu'on est parti d'une augmentation de 1,5% à la fois pour les charges à caractère général que pour les charges de personnel. Nous avons pensé geler les subventions aux associations sur la période de sept ans en question et nous avons aussi pensé que notre contribution, et parce que nous sommes aussi non seulement bénéficiaires, nous sommes contributeurs FPIC, nous avons aussi prévu une augmentation de 1% par an. Donc, des recettes stables, les dépenses en légère augmentation. Vous avez là, typiquement, une situation de début de mouvements de ciseaux, qui va se répercuter sur notre épargne de gestion en premier lieu, c'est-à-dire la différence entre les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement, qui baissera de 4,1 millions en 2019 jusqu'à 3 millions en 2025. C'est une baisse de 25% environ.

Comme nous avons aussi pensé qu'il faudra imaginer un léger recours au crédit : dans la nouvelle période, il y a les intérêts de la dette qui vont rester visibles et présents dans notre budget. Donc, cela fait que l'épargne brute baissera encore de manière plus importante que l'épargne de gestion. L'épargne brute, on pense partir de 3,7 millions en 2019 pour arriver à 2,7 millions en 2025. Cela fait une baisse d'un tiers environ. Après, il faut encore enlever, pour arriver à l'épargne nette, le remboursement en capital de la dette et là, nous avons une nette dégradation, il faut l'appeler comme ça, en perspective, de 2,8 millions à 1,4 en 2025. C'est la moitié de baisse. Il n'empêche, cette épargne nette, avec le recours au financement par l'emprunt, permettra,

néanmoins, d'investir, c'est notre estimation, 4,5 millions en 2019 et 2020 et sur l'ensemble des cinq années suivantes également, une somme totale de 20,5 millions d'euros.

Nous reconnaissons la limite de cet exercice. Il y a plein d'impondérables. Ceci étant ce que nous pouvons anticiper nous confirme dans nos choix de la solidité budgétaire avec une bonne gestion. La prudence peut aussi provoquer de beaux résultats. Nous pensons avoir fourni les preuves pour cela dans le passé et espérons de continuer dans ce sens. Merci.

**MONSIEUR LE MAIRE** - Merci à Stefan. Le débat est ouvert. Jacques LAHAYE.

**MONSIEUR LAHAYE** - Monsieur le Maire, je voudrais saluer aussi les Moulinois qui nous suivent sur les réseaux sociaux. Cependant, je trouve qu'il y a, par rapport à ce DOB un déficit démocratique. Ce n'est pas tout de passer au niveau réseaux sociaux. Je trouve que ce débat d'orientations budgétaires, qui est un grand moment de la vie municipale, n'est pas précédé du tout par un débat avec l'ensemble des Moulinois. Je pense qu'on pourrait aussi regretter que vous ayez choisi de ne pas vous lancer, de relayer, disons, Le Grand Débat au niveau de la municipalité. Cette initiative, elle est relayée, localement, par notre député Jean-Paul DUFREGNE, par les municipalités d'Avermes et d'Yzeure. Moi, je tiens à leur rendre hommage parce que je pense, quand même, qu'il y a un véritable besoin de démocratie qui s'est manifesté au cours de ces semaines et ces mois et je crois que c'est quelque chose qui est important pour nous. On voudrait proposer ce qu'on avait déjà avancé comme idée. On pense que, y compris des conseils citoyens déconcentrés dans notre ville à travers des quartiers, pourraient se voir attribuer une enveloppe budgétaire qui pourrait être utilisée directement au niveau proximité et qui pourrait permettre, effectivement, de s'intéresser au niveau de l'orientation budgétaire. Je regrette aussi qu'il n'y ait toujours pas ce conseil municipal des jeunes. Je pense maintenant que ce n'est plus une véritable nouveauté mais je crois que les récents événements, en particulier avec ces jeunes, qui nous montrent, avec leurs manifestations pour le climat, qu'ils sont capables de donner les priorités. Je crois que, avoir un conseil municipal jeune, qui prendrait en compte ces questions effectivement pour l'avenir, serait particulièrement important.

Enfin, sur ces problèmes de démocratie et de dialogue, je voudrais revenir, je pense que c'est un problème important dans ce débat d'orientations budgétaires, sur un dossier qui, pour moi, a une gestion incompréhensible, c'est le dossier Emmaüs, qui m'apparaît toujours, d'après ce que je dispose, comme bloqué. Vous avez d'abord fait l'erreur, en amont, de ne pas dialoguer avec l'association et de faire exercer le droit de préemption en invoquant une destination floue, qui ne semble pas être la destination finale, d'ailleurs, au niveau bâtiment. Puis après, le tribunal a suspendu la préemption. On a eu une discussion qui, on le pensait, était directe et franche, de se dire qu'il fallait sortir du dossier par le haut. Et je pense qu'on en avait tous convenu là-dessus. La solution que vous proposez, elle est une bonne base, à mon avis, de discussion mais elle paraît fermée et on ne comprend pas qu'on n'avance pas là-dessus et qu'on ne puisse pas trouver une solution gagnant-gagnant. Donc, j'espère que 2019 sera l'année où on verra ce dossier se régler, je pense, dans l'intérêt de tous.

Débat d'orientations budgétaires en deuxième point. Il est le dernier avant celui des prochaines municipales. Je trouve qu'il manque notablement de souffle. Il se contente, certes, de beaucoup de « copier-coller ». Il n'y a qu'une opération véritablement qui est marquante : c'est la rénovation du théâtre, qui avait déjà été exposée en 2018. L'aide à la sortie de vacances des locaux commerciaux, par exemple, on n'a toujours pas ce qu'on réclame à chaque conseil municipal mais que je trouve être le seul indicateur qui soit véritablement intéressant, qu'on ait un solde entre les créations et les suppressions de commerces dans notre cœur de ville. Ensuite, l'aide à la réhabilitation de l'habitat. Il y a effectivement cette chose qui a avancé mais, par exemple, il n'y a pas du tout d'approche sur le dispositif de Normandie. Je pense qu'on en bénéficie, puisque Moulins est effectivement une des 222 villes choisies. Ce dispositif de Normandie est très intéressant puisqu'il permet, à la fois, de rénover de l'ancien, d'investir et de rénover au niveau travaux. Je pense que Moulins, on le sait tous, a un cœur de ville qui est limité et une ville qui est limitée en termes. On a aussi beaucoup de logements qui sont vacants parce que notre bâti n'est pas toujours en très bon état. Et donc je pense que c'est un dispositif qui aurait mérité, peut-être, d'être accompagné. Enfin, j'espère tout au moins, qu'en 2019, on pourra travailler sur un accompagnement et voir les conséquences que cela peut avoir sur la réhabilitation de l'habitat. Bon, je pense qu'on arrive tout de suite à la fin, à chaque début d'orientations budgétaires, à l'autocongratulation où on a finalement le fait que, le rapporteur l'a souligné, vous poursuivez votre politique d'investissements. Il n'en est rien pourtant. La moyenne des investissements réalisés a été, de 2008 à 2013, de 7 millions et demi. On est passé à 5 millions, soit une baisse d'un tiers au niveau investissements. Cette réalité est incontournable. Cette baisse des investissements a forcément un impact négatif sur l'attractivité de notre ville même si les investissements communautaires restructurent le paysage urbain. Pour nous, il est certes prudent de prévoir des réserves au deuxième pont, pour le risque du contentieux, par exemple, avec APSYS mais nous pensons

qu'il serait urgent d'avoir une politique où la dimension municipale prenne toute sa place. Je vais vous citer un certain nombre de choses sans les développer parce je pense que, effectivement, on pourrait y revenir.

Alors, tout d'abord, un nouveau plan de circulation, des tarifs adaptés pour nos services, une politique associative plus transparente et plus généreuse, des animations et une véritable politique jeunesse qui prenne en compte, en particulier, les besoins des adolescents. Je pense qu'il est urgent aussi d'engager une réflexion sur l'amélioration des modes de garde, une réflexion sur les conséquences du dispositif de Normandie, justement, pour la rénovation de l'habitat, en cœur de ville, sur l'adaptation et la gratuité du stationnement, limitée bien sûr le stationnement sur certaines places de chalandises, une aide à la rénovation des commerces de centre-ville. On pense qu'il faut passer à un autre stade et peut-être aider à la rénovation des commerces existants, par exemple pour les vitrines.

En résumé, il nous semble que, face aux défis auxquels doivent répondre les villes moyennes, nous devons chercher, par d'autres pratiques politiques, d'associer les Moulinois aux choix pour notre avenir commun. Je ne doute pas qu'ils aient des idées novatrices. Certes, notre ville essaie de s'adapter et il se fait des choses mais trop lentement à notre goût en oubliant que, bénéficiaire de la Dotation de Solidarité Urbaine, nous devons faire plus pour ceux qui ont des difficultés, que les investissements de proximité ne sont pas à négliger et qu'une réflexion urbanistique qui débouche sur un plan de circulation cohérent est d'une urgence absolue, desserte du centre-ville, adaptation au transport doux, continuité et adaptation de l'offre commerciale, stationnement, rénovation de l'habitat...

**MONSIEUR LE MAIRE** - Merci. Yannick MONNET.

**MONSIEUR MONNET** - Quelques éléments. Une remarque pour vous expliquer d'ailleurs pourquoi je n'ai pas voté le compte-rendu. Il faut quand même, je pense, et quand je parle des élus, je parle bien des élus de l'opposition comme des élus de la majorité. Il faut respecter les élus et il faut respecter le travail des élus. Je trouve que, cette semaine, cela n'a pas été le cas. On a reçu, en une semaine, deux débats d'orientations budgétaires à étudier. Qui, aujourd'hui, a eu le temps d'étudier consciencieusement l'ensemble des documents ? C'est impossible. Et c'est en cela que je trouve que ce n'est pas respectueux parce que je pense qu'en plus d'un débat d'orientations budgétaires, on a eu, au conseil communautaire hier, 108 pages juste de documents. On en a, aujourd'hui, au conseil municipal. Il faut que vous sachiez, enfin vous le savez, qu'on les reçoit une semaine avant. Enfin, je suis d'accord, on a des désaccords et des fois, on a des accords d'ailleurs. Il y a discussion, il y a débat. Mais si vous voulez qu'on travaille sérieusement, il faut qu'on ait les moyens de travailler sérieusement. Ce n'est pas possible d'avoir deux sujets aussi importants, deux débats aussi importants la même semaine avec aussi peu de temps de préparation. C'est en ça que je trouve que ce n'est pas respectueux du travail que les élus font, quels qu'ils soient d'ailleurs, et que les élus essaient de faire, en tous cas, et je pense qu'il est de votre responsabilité d'aménager ce calendrier pour qu'on puisse travailler dans de bonnes conditions. C'est aussi un enjeu de démocratie. Surtout aujourd'hui où les élus sont beaucoup vilipendés, à tort, parfois à raison mais, je pense, les élus locaux souvent à tort. Il faut leur permettre de travailler dans d'autres conditions. C'est quand même votre responsabilité, Monsieur le Maire et Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération aussi. C'est pour cela que je vous le dis.

Sur le débat d'orientations budgétaires, deux remarques avant de vous donner mon appréciation générale. Il ne faut pas oublier de provisionner 1,7 million. Je vous rappelle que la Mairie de Moulins a été condamnée au tribunal dans l'affaire avec APSYS pour l'aménagement du centre-ville. Même s'il y a appel, je pense quand même qu'il serait plus prudent de provisionner cette somme. Ça, c'est une remarque pour le budget. Donc, je pense qu'il ne faut surtout pas oublier. C'est quand même une somme importante. C'est un tiers de notre budget d'investissement.

La deuxième chose. Je vais essayer de vous dire les choses simplement. Ça sera certainement un petit peu caricatural. Je vais essayer de vous les dire simplement. Mon souci, dans cette discussion, c'est que je pense que vous... enfin, je souris parce ...

**MONSIEUR LE MAIRE** - Comme tu commences à rigoler en les disant, je suis persuadé que tu vas dire quelque chose de très sérieux.

**MONSIEUR MONNET** - Ah mais ça sera très sérieux. Et je ne doute pas un seul instant que vous allez prendre en compte toutes mes remarques pour le budget puisque le DOB sert à ça. Il sert un peu à parler de budget et j'imagine qu'il n'est pas encore prêt bien sûr. Mon souci, c'est que vous préférez la pierre aux habitants. Et quand j'ai lu ce document, je trouve que c'est frappant. Vous ne parlez que de la pierre. C'est intéressant la pierre, les bâtiments, l'investissement dans les bâtiments, c'est intéressant. Mais la question des services est totalement mise de côté. Et je pense que c'est une vraie faiblesse de votre politique municipale.

D'ailleurs, ça a été confirmé par le Rapporteur du budget, dans sa présentation, notamment quand il a décrit le nombre de personnel à Moulins. Moins de 200 salariés à Moulins, c'est l'équivalent d'une ville de 10 000 habitants. Alors, je veux bien qu'il y ait de la mutualisation. Mais ce n'est pas que la mutualisation. Non, mais, laissez-moi finir s'il vous plaît. Ce n'est pas que la mutualisation. Est-ce que je peux finir mon propos ? Accessoirement, si ça vous intéresse. Autrement, on plie le débat et puis on rentre, hein. Ce n'est pas que la mutualisation puisque ce reproche que je vous fais sur la question des services aux habitants et des services municipaux, ce n'est pas que maintenant. C'est plutôt mon deuxième mandat. Ça fait deux mandats que je vois, petit à petit, des services se réduire. Je pense que c'est une vraie difficulté. Je pense que c'est un vrai problème pour tous les enjeux auxquels on est confronté. Jacques a parlé, à juste titre, des questions de démocratie. Comment vous voulez faire de la démocratie s'il n'y a pas de personnel, s'il n'y a pas de services municipaux qui prennent ça en charge ? Ce n'est pas possible. Comment vous voulez connaître les habitants, savoir ce qu'ils ont besoin s'il n'y a pas de services adaptés ? Ce n'est pas possible. D'ailleurs, attendez, la question des jeunes, on y reviendra dans le cadre des feux de l'été. Là, cette fois-ci, vous ne vous êtes pas gênés. Vous avez enlevé cette partie d'ailleurs. Et si vous n'avez pas de moyens humains, comment voulez-vous vous occuper des jeunes de Moulins ? Ce n'est qu'un exemple. Donc, je pense que c'est la vraie difficulté. Je pense que c'est la vraie faiblesse de votre orientation politique. Je ne reviens pas sur la question des comptes, des finances. En fonction des éléments qu'on nous donne, ça me semble correct et ça me semble relativement juste en fonction des éléments qui sont en notre possession. Mais, en tout cas, je crois que c'est une vraie faiblesse. Donc, moins de 200 salariés. J'ai quelques questions sur cette question, sur le personnel puisque c'est là-dessus que j'aimerais attirer votre attention.

Vous vous souvenez, alors moi je me souviens plus de la date, de l'année, mais vous vous souvenez qu'il y a eu un rapport de la Cour des Comptes qui a été fait sur la Mairie de Moulins, et, notamment, un reproche qui avait été fait, c'était de dire qu'il y avait un faible taux d'encadrement à la Mairie de Moulins. Vous vous souvenez, je crois que c'était sous le premier mandat qu'on avait eu ça. Si, si, mais c'était peut-être en début de mandat. C'est en début de mandat peut-être qu'on a eu ce rapport de la Cour des Comptes et, notamment, un élément, c'était de dire il y a un déficit d'encadrement dans les services municipaux. Dans le document que vous nous avez remis, il y a 90% de catégorie C. Sur 200 salariés, 90% de catégorie C. Enfin, je ne sais pas si vous imaginez ce que c'est de gérer du personnel. J'espère que oui après autant d'années d'expérience à gérer une collectivité mais enfin c'est bien peu quand même. C'est bien peu pour organiser le travail et pour organiser les services. Alors, je sais qu'une des pratiques, et ce n'est pas qu'à Moulins, je pense que c'est à Moulins aussi, mais la pratique, c'est que les catégories C, on leur fait faire du boulot de catégorie B et de catégorie A accessoirement. On leur donne une prime puisqu'ils ne comptent absolument rien sur leur retraite, donc c'est quand même un problème qui n'est pas accessoire. Et on compense le déficit de cadres en faisant travailler certaines catégories sur des fonctions qui ne sont pas les leurs. Donc, je pense qu'il y a une difficulté. Comment voulez-vous rendre service aux habitants si vous n'avez pas les services municipaux qui soient suffisamment structurés et costauds pour mener ce travail-là ?

A ce titre, j'ai quelques questions à vous poser à ce sujet. Il y a beaucoup de non-titulaires. Il y a beaucoup de catégories C. Il n'y a pas besoin de concours pour titulariser des catégories C. Pourquoi les non-titulaires on ne les titularise pas ? Cela, c'est une première question toute simple. Il y a peut-être des éléments techniques que je ne connais pas. En tout cas, j'aimerais bien avoir une réponse.

Ma deuxième question, c'est que vous parlez en équivalent temps plein. Moi, j'aimerais savoir, à Moulins, combien il y a de personnes qui sont à plein temps et combien de personnes qui sont à temps partiel.

Et, ma troisième question, mais je ne vous accuse de rien : combien il y a de temps partiels contraints ? Parce qu'on sait que c'est, parfois, sur certaines activités, ce sont des éléments qui ne sont pas forcément sous la responsabilité des municipalités même si elles peuvent y faire face.

Donc, voilà, j'aimerais quand même avoir quelques réponses sur cette question du personnel.

J'avais une autre question, entre parenthèses, pour mon information, qui a des logements de fonction ? Parce que j'ai été ... je ne savais pas qu'il y avait des logements de fonction à la Mairie de Moulins. Donc je voulais savoir qui avait des logements de fonction ? C'est indiqué dans le document.

Mais je vous le dis d'une manière générale, pour pas être trop long, investissez dans l'humain davantage que dans la pierre.

**MONSIEUR LE MAIRE - Daniel DELASSALLE.**

**MONSIEUR DELASSALLE** - Le rapporteur, qui excelle toujours dans la présentation des chiffres, nous apporte deux adjectifs sur la ville a-t-il dit. La ville est économe. La ville est attachante. Donc, je pense que, sur le fait qu'elle soit attachante, on peut sans doute le penser. Elle pourrait l'être sans doute encore un peu plus. Et il dit : « Elle est économe ». J'ai envie de dire : « Elle est trop économe ». Elle est trop économe,

alors, je n'ai jamais été partisan, on en plusieurs fois parlé, de penser qu'on pouvait dépenser de l'argent qu'on n'avait pas et qu'il ne fallait pas se préoccuper de la dette. Mais, en même temps, lorsque j'ai reçu, comme le disait Yannick, toujours difficile pour tout lire, mais je me suis arrêté sur la page 30 et la dernière phrase et je me suis dit : « Ah, j'ai enfin compris ce qui se passe ». On l'avait déjà évoqué plusieurs fois, etc. Il n'y avait pas eu beaucoup de réponses et je lis : « La trésorerie disponible pour le financement des investissements se compose des excédents cumulés. Au 31.12.2018, un montant de 7,9 millions d'euros ». Je me dis : « quand même, on a réussi pendant cette période » - alors je ne sais pas si c'est une période de cinq ans – « on a réussi à économiser 7,9 millions » et on rajoute qu'on l'a mis pour faire, pour mettre en route le deuxième pont et pour éviter de trop emprunter par rapport au deuxième pont. Alors je me dis : « quand même, est-ce que c'est un bon choix de gestion ? Est-ce que c'est un choix qui ne pourrait pas être contesté ? Et c'est ce que je vais essayer de faire ». Je me suis dit : « est-ce que le Maire de Moulins a toujours dit la même chose ? » Et j'ai retrouvé un excellent papier, dans un excellent journal qui date, et le Maire de Moulins, dans une période précise, je redonnerai la date s'il le faut, à un moment très précis, donc, il y avait un monsieur qui, je ne citerai pas son nom, qui était installé à la Madeleine et qui disait : « quand même, pour venir de la Madeleine à Moulins, il faudrait peut-être trouver un autre moyen pour traverser l'Allier ». Et le journaliste disait : « A quand le deuxième pont ? » Et, donc, notre cher Maire de Moulins, ici présent, disait : « Conscient que le franchissement est difficile, j'aimerais bien mais son coût impliquerait que l'on ne construise rien d'autre à Moulins pendant toutes les années qui viennent. On doit trouver une autre solution. » Alors, je me rends compte qu'en fait, vous avez fait le contraire. Vous avez fait le contraire de ce vous disiez et, y compris, vous avez empêché, pendant toute cette période, de faire qu'un certain nombre de choses, je ne vais pas y revenir, Jacques les a citées, Yannick les a citées, un certain nombre de choses qui auraient pu être pour Moulins. Donc vous avez fait le choix, pendant x années, de rembourser de la dette, je n'y reviens pas, mais de faire en plus des économies pour un pont qui n'est toujours pas fait. Et ça, c'était 2008. J'ai regardé le nombre de fois où vous vous êtes exprimé sur le pont, 2014, etc. Il était fait le lendemain. Et donc, je me dis, pardon, j'exagère peut-être un peu, mais parfois, je me dis : « Ah, il faudrait peut-être quand même réfléchir. Espérons que le deuxième pont ne se fera pas lorsqu'il y aura moins de voiture à Moulins et qu'il n'y aura plus besoin d'un deuxième pont. » Vu la vitesse à laquelle on va. Et je reviens, encore plus sérieux. Je me dis quand même, lorsqu'on voit le peu de choses qui ont été faites à Moulins – il a été fait des choses – lorsque je vois le peu de choses qui a été fait par rapport à l'insertion par l'économie, je pense qu'il aurait pu y avoir un morceau de cette économie qui aille à l'insertion et je pense à la régie de quartier. Voilà, merci.

**MONSIEUR LE MAIRE** - Merci pour cette intervention intervention qui fera date, vraiment. Bien. Oui, Marie-Thérèse.

**MADAME GOBIN** - Moi, je voudrais souligner un point qui me choque, par rapport aux associations. On dit : « Gel sur la période de sept ans ». Cela veut dire que les associations, elles n'auront pas plus l'année prochaine, cette année... Or, les associations, dans une ville comme la nôtre, il y en a beaucoup. Je n'ai pas fait le listing mais je sais qu'il y en a beaucoup, elles ont un rôle très important pour des gens, par exemple, au chômage. Là, ils ont une raison d'exister, etc., de faire quelque chose d'utile, c'est du lien social. Enfin, je ne vais pas énumérer tous les avantages des associations mais c'est dommage que ce point-là ne soit pas valorisé. Là je rejoins la réflexion de Yannick, où les pierres sont bien loties mais les gens non. Je trouve qu'il aurait été bien de conforter les associations, au moins de les encourager, que ce soit au niveau culturel, sportif. Voilà, enfin, il y en a plein et c'est dommage que ce soit un peu relégué.

**MONSIEUR LE MAIRE** - Merci Marie-Thérèse. Y-a-t-il d'autres interventions ? Stefan, tu veux intervenir.

**MONSIEUR LUNTE** - Moi, je me concentre surtout sur les aspects budgétaires mais je me permettrai aussi quelques remarques qui dépassent cet aspect-là. Jacques, merci pour ton intervention. Tu as d'abord insisté sur le déficit démocratique. Je suis ouvert à réfléchir sur d'autres formes de débats et de coopérations mais je me rappelle, il y a dix jours, j'étais avec beaucoup de collègues et avec Pierre-André PERISSOL à une manifestation qui s'appelle « Les Elus à votre Rencontre », qui s'est tenue aux Gâteaux. Il y avait beaucoup d'habitants de ce quartier qui étaient présents. Il y avait de beaux échanges. Tu n'y étais pas. Tu n'avais peut-être pas cette date mais ça aurait été l'occasion, aussi, de participer à ce moment de dialogue avec les citoyens dans leur quartier. Excuse-moi pour cette réaction, partielle peut-être.

Sur la partie investissements que tu proposes, j'ai envie de répondre juste que tu nous offres une pizza moulinoise pour tous. Tu veux un nouveau stade, la gratuité de stationnement, l'animation et une jeunesse beaucoup plus importante. J'entends tout cela. Je reviens sur notre approche d'une politique budgétaire solide et que nous allons poursuivre notre route sous ce mandat comme nous l'avons commencé, sur un plan de

mandat qui a été fixé au départ et sur lequel nous avons été élus. Nous avons la fierté de pouvoir annoncer que, à une ou deux variantes près, on sera capable de remplir ce plan de mandat, et cela dans des conditions qui n'étaient pas du tout les mêmes dans lesquelles on a été élu. Je ne vais pas revenir, encore une fois, sur tout cet épisode de baisse de dotations que nous avons subi mais nous avons tenu parole sur l'engagement de mandat que nous avons tenu.

A Yannick, je répondrai que l'investissement dans l'humain se fera souvent aussi par l'investissement par la pierre. Si nous ne faisons pas en sorte que nos écoles soient rénovées, mises en meilleur état, qu'est-ce qu'on peut attendre des meilleurs pédagogues s'ils ont un outil qui ne fonctionne pas ? Donc, je trouve que cette opposition entre humains et pierres n'est pas justifiée. Quand nous faisons quelque chose en pierres, une salle des fêtes où on peut se réunir, où les associations peuvent se retrouver, un boulodrome où des sportifs peuvent mieux exercer leur sport, les places sont accessibles, chaque fois, cette pierre, elle n'est pas isolée, elle n'est pas mise à part. Elle sert à l'humain.

Sur la demande de provisionner pour le dossier APSYS, nous allons inscrire un montant approprié dans le budget 2019.

Pour toutes les réflexions par rapport au personnel, je crois que Dominique est beaucoup mieux positionnée pour répondre. Simplement, tu oublies, avec tout ce que tu dis sur le manque d'encadrement, qu'une grande partie de nos cadres qui se trouvent en catégorie A sont mutualisés et, du coup, continueront d'exercer aussi leur fonction d'encadrement auprès des catégories C. Donc, personne n'est seul. Tout le monde est accompagné dans son exercice, son travail pour la Ville de Moulins.

Pour Daniel, je suis sûr que Pierre-André reviendra sur cette question. Tu as tout dit. Si on a un grand projet qui nous bloquerait pendant des années et des années, alors autant le prévenir et organiser les choses pour qu'on puisse faire ce projet et, néanmoins, pas nous bloquer sur toute la ligne pour toute initiative sur le plan social, sur le plan de ce que tu veux.

Et simplement, Marie-Thérèse GOBIN, je réponds que les subventions, on ne part pas de zéro, on est clair. On gèle. On ne peut pas, on ne pense pas dans cette hypothèse qu'on ne peut pas augmenter mais nous avons, néanmoins, 1,2 million euros tous les ans pour les subventions, pour les associations, sous forme de subventions. C'est un bon montant. Ça fait presque 5% de nos dépenses de fonctionnement. Voilà.

**MONSIEUR LE MAIRE** - Dominique.

**MADAME LEGRAND** - Oui, tout simplement, la question était posée sur les logements de fonction. Bien, écoutez, les logements de fonction, c'est que des gardiens de cimetière, aux Echarteaux, au centre de loisirs, c'est que des gardiens. Je ne sais pas qu'est-ce qui était sous-entendu mais on a en logements de fonction que des gardiens.

**MONSIEUR MONNET** - Je veux bien que, des fois, on se chamaille mais je pose une question. Ça ne laisse rien sous-entendre. Comme je ne savais pas, je pose la question simplement. La réponse me va.

**MADAME LEGRAND** - J'ai trouvé aussi que vous étiez très durs, parce que c'est injuste, quand vous dites qu'il n'y a plus d'encadrement. Vous savez que beaucoup, enfin quasiment tous nos cadres ont été mutualisés. Mutualisés, ça veut dire quoi ? C'est-à-dire qu'ils travaillent toujours pour nous. D'ailleurs, on continue à les payer puisqu'on ne les paie plus directement mais on a en moins la dotation qui vient de Moulins Communauté. Donc, c'est justement, moi, je suis très fière que la Ville de Moulins ait pu mutualiser ses cadres de grande qualité, parce qu'il y a un grand savoir-faire qui a été issu de la Ville de Moulins et, en plus, ils sont à la disposition de toute la communauté des 44 communes. Eh bien, je dis, moi, c'est très injuste de dire qu'il n'y a plus d'encadrement.

**MONSIEUR LE MAIRE** - Merci Dominique. Est-ce qu'il y a d'autre souhait d'intervention ? Moi, j'ai écouté avec vraiment beaucoup d'attention et lorsque que j'entends Jacques commencer en disant que le budget manque de souffle, je me permets quand même de penser que vos interventions manquent de sérieux. Pourquoi ?

La première, c'est que vous n'avez pas dit... parce que maintenant ça rentre véritablement dans nos gênes... 25 ans où on n'a pas augmenté les impôts à Moulins. Pour vous donner ce simple rapport qui a été donné tout à l'heure, alors que la moyenne des villes comparables a augmenté de 31% en seulement 19 ans, parce qu'il n'y a pas les statistiques avant, nous, nous sommes aujourd'hui, nous n'avons absolument pas changé pendant que les autres ont augmenté de 31% et on a aujourd'hui des taux d'imposition inférieurs, de l'ordre de 9%, à la moyenne des villes comparables.

Deuxièmement, vous dites : « Mais qu'est-ce que vous avez fait ? » Et, effectivement, on a toujours préservé un investissement important. Je rappelle que, Jacques le disait, dans des temps où on avait des moyens plus importants, et bien nous avons investi 7 millions en moyenne. Aujourd'hui, alors que nous avons 3,5 millions de moins en dotation, nous n'avons toujours pas augmenté les impôts et nous maintenons un investissement de 5 millions d'euros. Et nous le faisons sans faire peser sur les épaules de nos enfants et nos petits-enfants, le poids d'une dette puisque nous avons une dette très inférieure, trois années en moyenne pour Moulins contre, pour les villes comparables, six années en moyenne. Donc on a un endettement qui, par habitant, est de 180 euros inférieur. Il faut le dire. On est face à des réductions de dotations. On a moins de moyens qui nous sont donnés. Eh bien, on fait autant d'investissements, on n'augmente pas les impôts et on laisse une dette extrêmement plus faible que dans des villes comparables. Et ça, il faut véritablement le dire. Et d'ailleurs, ce que je constate, c'est que c'est une évidence puisque vous ne le contestez même plus.

A partir de là, j'écoute ce qu'on dit. J'entends Yannick qui dit : « On préfère la pierre aux habitants ». Yannick, tu n'as pas dit un mot pour les habitants. Tu n'as parlé que du personnel. Et Dominique t'a très bien répondu. C'est vrai que nous avons joué le jeu d'une mutualisation. Je rappelle que nous avons été pratiquement les seuls, hormis deux autres communes, Toulon et Neuvy, que je remercie, et toutes les communes qui disaient : « Vous vous rendez compte comme c'est bien pour Moulins. », n'ont pas suivi dans ce sens. Donc, nous pouvons être fiers d'avoir une politique de mutualisation qui permet d'abord de doter Moulins Communauté de cadres de très grande qualité mais qui permet, accessoirement, à nos deux collectivités, de faire des économies, et, notamment, pour Moulins Communauté, d'avoir l'équivalent d'un million de dotation supplémentaire.

A partir de là, Yannick dit : 'Mais pensez aux habitants. Et d'ailleurs, je vais vous dire, il n'y a que 200 salariés, il y a des catégories C, les titularisés, etc.' Je n'ai pas entendu un mot pour les habitants. On préfère la pierre. Mais la pierre, c'est quoi ? Quand on a refait les places, les espaces publics du centre-ville, c'est les habitants qui en profitent. Lorsqu'on a fait la plaine de jeux des Champins, c'est les habitants qui en profitent et c'est, notamment, les habitants qui n'ont pas les plus gros moyens en poche. Lorsqu'on aide à la valorisation de nos espaces publics, les places, les berges de l'Allier, ce sont les Moulinois modestes qui en profitent. Et d'ailleurs, ce qui, pour moi, est important, sur ces espaces publics qu'on refait, c'est là où on vit ensemble. C'est là où des habitations viennent, de tous âges, des enfants, des grands-parents, sur les plaines de jeux des Champins. C'est là où il y a des Moulinois qui viennent de toutes les classes sociales. Et c'est là, où, accessoirement, il y a des gens qui viennent de tout le territoire. Et donc, quand on investit dans la pierre, je te laisse ces termes, je n'aurais pas dit la même chose, mais quand on investit pour rendre cette ville plus agréable, ceux qui vont en profiter, ce sont ceux qui, chez eux, ont peut-être les moyens les plus limités. Et, donc, je suis très fier d'avoir mené cette politique d'investissement qui crée une ville beaucoup plus agréable à vivre pour les Moulinois, beaucoup plus attractive pour nous tous. Pourquoi vous croyez que nous avons, aujourd'hui, une situation qui a permis, notamment, d'avoir un centre très vivant ? Pourquoi vous croyez qu'on a, aujourd'hui, une ville dans laquelle des Nivernais, parfois des Vichyssois viennent ? Parce que c'est agréable de venir, non seulement y faire les courses mais avoir des animations. Voilà, de toute manière, tout y est passé, les animations, les jeunes, tout y est passé. Mais on a une politique d'animations exceptionnelle à Moulins. Bien sûr, on peut toujours faire plus mais on commence par dire : « On a une politique d'animations exceptionnelle, c'est très bien et puis, on pourrait faire telle ou telle chose en plus... » Pourquoi les gens de Nevers viennent à Moulins ? Pourquoi on vient du reste du département ? Parce qu'il y a une situation qui est beaucoup plus attractive. Vous dites, sur le commerce, Jacques, très clairement, on a trois périmètres : l'hyper-centre, le centre et ce qui n'est pas dans le centre.

Dans l'hyper-centre, nous avons aujourd'hui un taux de vacance qui est inférieur à 2%. Nous avons aujourd'hui deux locaux vacants : l'ex Véneto Place d'Allier, et l'ex Texto dans la rue d'Allier sur ce périmètre de l'hyper-centre.

**MADAME LEGRAND** - Et quelque commerces...

**MONSIEUR LE MAIRE** - En cours ? Pratiquement c'est fait.

Sur ces 60 ouvertures qui ont été réalisées, il y a eu cinq fermetures, qui ont été relouées. En tout cas, ce que je veux dire, c'est combien c'est positif. Nous avons eu 60 nouvelles installations, c'est sur l'hyper-centre et le centre. Nous avons quatorze ouvertures qui sont en cours sur cette année 2019. Dans l'hyper-centre, c'est-à-dire Place d'Allier, Rue Datas, Rue d'Allier. Deux locaux aujourd'hui sont vacants. On sait pourquoi.

Sur le deuxième emplacement, c'est-à-dire sur les locaux commerciaux de ce qu'on appelle le centre, c'est-à-dire ce qui va, par rapport à ce que j'ai dit avant, il y a en plus à la place Jean Moulin, il y a la place Garibaldi, Liberté et, ce qui est autour, on va sur l'hôtel de ville et on va sur la zone historique. Il y a,

aujourd'hui, 290 locaux, 34 sont vacants, un taux de vacance de 11,7%. Ce qui veut dire que sur ce centre et cet hyper-centre, le taux de vacances est de 9%.

Après, il y a un troisième emplacement, qui est tout le reste, sur lequel la politique à mener et que nous allons favoriser est plutôt le changement de destination de locaux commerciaux en locaux d'habitation. Mais, nous avons aujourd'hui une présence, un taux, dans ce centre et cet hyper-centre, qui est, je trouve d'abord, dans une très bonne dynamique et nous avons, par rapport à des villes qui sont plus importantes et qui ont beaucoup moins de commerces, nous avons un taux de commercialisation et de vitalité commerciale tout à fait enviable. C'est d'ailleurs bien pour ça, je le rappelle, qu'il y a une mission d'information parlementaire qui est venue, qui a choisi de venir voir à Moulins. Qu'est-ce qu'on avait fait pour arriver à des résultats aussi bons ? Ne me faites pas dire, parce que ce n'est pas du tout ce que j'ai en tête, que c'est acquis. On sait que c'est une situation de grande fragilité, qu'il faut rester toujours vigilant et on a réussi à faire des choses. Et quand on a des espaces publics, des équipements qui sont ouverts à l'ensemble des Moulinois et qu'on a un centre-ville et des espaces extérieurs, je pense notamment autour des berges qui sont attractifs, et bien, on redistribue dans le fait beaucoup aux Moulinois et, notamment, à ceux qui sont les plus modestes. Ça, j'en suis absolument convaincu. Et donc, nous faisons beaucoup pour les gens les plus modestes.

Alors, à partir de ce moment-là, Daniel, tu l'as dit, même avec un grand sourire, je ne suis pas sûr que tu y croyais toi-même, effectivement en 2008, on devait faire le pont mais, accessoirement, un pont cela coûte de l'ordre de 30 millions hors taxes. Il fallait qu'on réunisse un financement. Quoi ? Le Conseil régional précédent, avant 2015, n'a jamais apporté le moindre centime d'euro. Nous avons obtenu, de la Région, 7,5 millions, le Département a apporté 10 millions. C'est-à-dire que nous avons réussi à obtenir des subventions effectivement, qui permettent de faire le deuxième pont sans plomber les réalisations sur le reste de notre territoire. Et c'est ça une bonne politique et d'arriver à convaincre, c'est vrai que les arguments n'ont pas été entendus par la Région lorsque vous la souteniez, et puis on l'a obtenu. On a obtenu des aides qui nous permettent d'engager, à la fois, un deuxième pont, à la fois un troisième pont, des liaisons douces, piétons, vélos, avec le pont SNCF et, dans le même temps de continuer à engager des investissements très importants, notamment en 2019, ce théâtre qui va changer le cadre de nos activités culturelles. Et, effectivement, on aurait fait le deuxième, à supposer qu'on ait pu avoir les autorisations, ce qui n'est pas aussi simple dans le monde tel que nous le vivons. Mais, peu importe, on fera un deuxième pont. Et ce deuxième pont, on le fera tout en pouvant avoir toute une action sur les écoles, Jean-Michel, sur la culture, le théâtre, sur les questions sociales et, donc, nous avons réussi à avoir un plan permettant, à la fois, d'avoir de grands équipements, qui sont destinés aux Moulinois et, évidemment à renforcer l'attractivité de ce territoire et, également, nous le faisons sans avoir augmenté les impôts. Je rappelle que les villes de 1999, il n'y a pas de truc avant, qui n'ont pas bougé les impôts depuis 20 ans, se comptent sur les doigts d'une main. Nous, on ne l'a pas fait depuis 25 ans. C'est-à-dire qu'on n'a pas fait peser, sur les Moulinois, un poids. On a une bonne, je pense, gestion, de faire ça. Yannick MONNET.

**MONSIEUR MONNET** – Une remarque sur le deuxième pont quand même. Il ne faut pas avoir une mémoire sélective. Je vous rappelle, quand même, que l'ancien Président du Conseil général, qui était Jean-Paul DUFREGNE, a grandement soutenu le projet. Je crois même, d'ailleurs, qu'on était très inquiet quand la majorité a changé du Conseil départemental. On a eu beaucoup de craintes sur la capacité de la nouvelle majorité. Je me souviens des discussions qu'on a eues à l'époque, laissez-moi finir Nicole. Je me souviens des discussions qu'on a eues à l'époque. On a eu beaucoup de craintes sur le fait que le Département allait continuer à suivre ce que Jean-Paul DUFREGNE allait engager sur le deuxième pont. Donc je pense qu'il faut... je veux bien que vous fassiez un grand discours, une grande diatribe sur Laurent WAUQUIEZ, c'est votre ami, très bien. La Région finance, très bien. N'oubliez pas le Département sous la présidence de Jean-Paul DUFREGNE, c'est beaucoup plus juste quand même de le rappeler.

La deuxième chose, c'est que... Alors, du coup, ce que je vais vous dire maintenant, si vous me le permettez, on gagnera du temps pour la suite. Ce que j'avais prévu de dire plus tard. Mais votre réponse, soit vous ne connaissez pas les difficultés d'un grand nombre d'habitants, soit vous les niez carrément. Quand on parle des services municipaux, il ne s'agit pas juste de dire : « Il faut embaucher du personnel ». C'est ça la question. La question, c'est qu'aujourd'hui, il y a des services à Moulins qui ne sont pas rendus suffisamment. La jeunesse. On parlait de bâtiments tout à l'heure. On a fait une belle salle aux Chartreux. Personne pour l'animer. Il n'y a pas de jeunes dedans. Elle est fermée. C'est un vrai problème. Moi, je veux bien qu'on investisse dans des salles. C'est bien de le faire. Mais il faut quand même essayer d'avoir un développement équilibré. Donc, il faut des structures. Aujourd'hui, la seule salle qui accueille les jeunes, aujourd'hui, de ce que j'ai comme éléments, c'est les Echarteaux. Et j'aimerais bien avoir d'ailleurs des éléments de bilan sur ce type d'accueil.

La question des crèches. Vous avez déjà fait la proposition de crèches municipales. Aujourd'hui, il y a des gens qui ne peuvent pas faire garder leurs enfants en crèche. Je vous ai alerté la dernière fois. Je vous le redis cette fois-ci dans le cadre ...

**MONSIEUR LE MAIRE** – Et tu as eu des réponses ? Tu as dit : « à la fin des réponses... ». D'accord, je comprends. Quand il faut ajouter quelque chose, tu reviens sur ....

**MONSIEUR MONNET** – Non, mais laisse-moi finir. Il y a des listes d'attente dans un certain nombre de crèches ce qui fait que les enfants ne peuvent pas se faire garder. Ce qui est un vrai handicap pour les populations.

La restauration scolaire : il y a, aujourd'hui, des enfants à Moulins qui n'ont pas accès aux restaurants scolaires. C'est aussi une difficulté. Alors, je ne suis pas en train de vous dire que vous devez penser à tout. Je suis en train de vous alerter sur le fait qu'il y a un certain nombre de services qui ne sont pas rendus et qui ne rendent pas service du coup aux habitants et sont un vrai handicap pour les populations. C'est ça, avoir du personnel municipal et c'est ça avoir une municipalité qui se préoccupe des gens. Et je vous dis, je vous le dis vraiment, très sincèrement, faites attention à l'autosatisfaction. Parce que, souvent, quand on est dans l'autosatisfaction, on n'écoute pas les voix discordantes, les voix qui gênent et les voix qui dérangent. Et je peux vous dire qu'au quotidien, on rencontre, nous aussi, des gens, dans les quartiers. Il y a des choses qui vont, incontestablement, on ne va pas le nier. Bien évidemment que l'image de Moulins a changé. Oui, il y a eu des changements mais ça, moi, je ne l'ai jamais contesté. Je vous l'accorde. Mais il y a des choses qui ne vont pas. Et ce n'est pas parce que, je ne sais plus qui nous a rappelé qu'on est à un an des municipales, élément que j'avais totalement oublié, ce n'est pas parce qu'on se rapproche des élections qu'il faut vous crispeter et n'écouter que ce qui vous arrange. J'ai trouvé que vous avez eu une réponse très crispée. Donc, écoutez ce qu'on vous dit et c'est le principe du débat d'orientations budgétaires. Vous prenez compte, vous ne prenez pas compte. C'est votre responsabilité, c'est votre choix. Il n'y a pas de souci mais attention. Attention. L'autosatisfaction. Attention.

**MONSIEUR LE MAIRE** – J'écoute avec beaucoup d'attention et je vais rendre à Dominique ce qu'elle m'a dit, elle dit : « On comprend pourquoi il n'a pas pu voter pour l'approbation du procès-verbal parce qu'il y avait la question que tu as posée, la réponse de Nicole et il n'a pas dû pouvoir l'approuver parce qu'il redit exactement la même chose alors qu'il avait eu des réponses qu'il avait reconnues, etc. » Mais on va redonner la réponse. La parole est à Béké pour les jeunes. On l'a déjà eu dix fois parce que, à chaque fois, à tout conseil municipal, aider les jeunes. Vas-y.

**MONSIEUR BENZOHR** - Je vais peut-être me répéter par rapport aux autres fois.

**MONSIEUR LE MAIRE** - Il se répète aussi. Donc tu peux te répéter. Ne t'en fais pas.

**MONSIEUR BENZOHR** - Alors il y a pas mal de choses, bien sûr. Mais je ne vais pas toutes les citer. Mais en parlant du quartier Nord, sur l'accueil de jeunes, Yannick, on a quatre jeunes d'inscrits qui sont dans l'âge de pouvoir venir aux accueils de jeunes. On a quatre inscrits. On ne va pas ouvrir la salle pour quatre jeunes. Alors... Attends, je t'explique. Il y a eu un ramassage de fait au début. Ils venaient sur le Sud, aux Echarteaux. Ils viennent faire des activités avec nos jeunes qui préparent le carnaval, qui préparent plein de choses. Je ne vais pas les citer parce que ça va être trop long. Je ne vais pas me répéter parce que je l'ai déjà dit. Et ces quatre jeunes des foyers participent pleinement aux activités des accueils de jeunes. Voilà.

**MONSIEUR LE MAIRE** - Jean-Michel pour la restauration.

**MONSIEUR MOREAU** - Aujourd'hui, soyons très précis, Yannick, donne-moi évidemment hors antenne, comme en radio, des listes parce que moi, je peux te dire qu'aucune information n'est remontée. On n'a aucun parent en liste d'attente et on n'a aucun enfant qui a été refusé. Aujourd'hui, je ne dis pas que ça ne peut pas arriver mais, là, actuellement, je peux te dire qu'on a pu accueillir, dans les conditions normales d'âge, etc., etc., qu'on a pu accueillir tous les enfants.

**MONSIEUR MONNET** - Hors antenne, je te donnerai.

**MONSIEUR MOREAU** - Merci.

**MONSIEUR LE MAIRE** - D'accord, non mais, tu dis hors antenne. Mais, je te demande, devant l'antenne, je dis : « vous vous rendez compte que des enfants... »... Non... Il n'y a pas eu d'enfants qui sont...

**MADAME TABUTIN** - Je voulais intervenir sur trois points. Le premier était concernant, je ne sais plus qui a pu intervenir là-dessus, sur la politique d'animations exceptionnelle. Monsieur le Maire l'a dit, on peut toujours faire mieux mais je voudrais rappeler un certain nombre, je dirais, d'animations exceptionnelles qui, à la fois, réunissent les habitants, des jeunes, des moins jeunes, des associations, qui contribuent à la mise en œuvre de ces animations.

Je vais prendre celle qui va arriver très vite : le carnaval. Pour aller à la résidence Sainte-Thérèse, je vois régulièrement des aînés qui ont confectionné les fleurs qui vont décorer les chars. Je trouve que c'est, enfin pour moi, c'est véritablement une animation humaine, j'ai retenu ce nom.

Il y a le marché de Noël. Là aussi, des associations sont présentes pour animer ce marché de Noël. Et, si elles le sont, c'est qu'il y a tout un travail de rapprochement, de contacts, de travail avec ces associations, de relations de confiance. Pour moi, ça résume la vie aussi.

La fête de la rivière : là aussi, c'est une animation exceptionnelle qui réunit des associations et des jeunes aussi, pour avoir vu, à cette fête, tous ces regroupements de jeunes qui étaient heureux de faire la fête, de célébrer notre rivière, notre Allier.

Le Salon du chocolat qui va avoir lieu bientôt et qui, là aussi, nous avons une animation. Enfin, là, je félicite les services qui ont contribué à faire cette animation, et je dirais plus qu'exceptionnelle, l'arrivée du Paris-Nice. Là aussi, ça réunit des sportifs, des moins sportifs, des jeunes, des moins jeunes et, en tout cas, c'est un événement. Ça met en lumière notre ville. Je citerai aussi, même si nous ne le portons pas, le plan lumière qui est porté par la Communauté d'agglomération et où la ville y est associée puisque ça contribue aussi à la ...

Il y avait un spectacle qui se faisait vers le Jardin Bas et qui va aussi être dans ce cadre-là et qui met notre ville en lumière. Donc, je ne sais pas ce qu'on appelle animations exceptionnelles et j'ai certainement oublié des animations mais, en tout cas, c'est des animations où j'aime aller, où nous aimons aller, où il y a de la vie, où il y a de la convivialité, de la joie de se retrouver ensemble et, en ces temps, où beaucoup de crispations se font jour, je trouve que c'est des lieux, pour moi, qui sont exceptionnels.

Le deuxième point concerne les jeunes. Vous focalisez tout le temps vos interventions sur l'accueil de jeunes. Certes, Béké vous a répondu sur toutes les actions et les activités qu'il met en place mais les jeunes, et je l'ai dit, déjà auparavant, on ne les retrouvait pas que sur des accueils de jeunes. Ils sont aussi dans des lieux sportifs, où là aussi il y a toute une politique sportive qui permet à nos jeunes de pouvoir y participer. Je salue le travail que fait aussi notre collègue, Jean-Michel, avec les T.A.P., où là aussi, il y a les activités qui favorisent ces activités sportives et qui sont en direction des jeunes. Je voudrais aussi saluer tout le travail qui est fait par mon collègue, Gilbert ROSNET, et qui met en lien, et c'est ça aussi une politique jeunesse, ce n'est pas seulement que de les amuser ou de les occuper mais c'est aussi de leur transmettre des valeurs, c'est important. Et j'aimerais saluer le travail que font, avec le CCAS, Sébastien VUILBERT, Thibaut VOLAT et Gilbert. Je sais qu'il y participe, même lui-même activement, sur des ateliers. Il y a eu « la Loire à vélo » mais aussi l'atelier qu'il va y avoir sur l'environnement où ils vont aller nettoyer, je crois, c'est pour apprendre, le civisme. Il y a aussi tout le projet 'Des lions et des colombes' avec le Casabianca, là aussi où toute l'année, ils sont allés à la rencontre des institutions police, préfecture, département mais bon, Gilbert pourra certainement mieux vous le décrire. Il y a aussi tout ce qui a été la Loire à vélo et il y a eu aussi, sur l'environnement, dans le Midi. Vous étiez descendus. Donc, tout au long de l'année, il y a des ateliers qui réunissent les anciens et puis les plus jeunes.

Vous avez aussi un endroit, bon c'est vrai qu'il me paraît aussi être le symbole un peu de toute notre marque de fabrique, de réunir ces générations. Il y a eu un article sur la résidence Bon Pasteur qui montre combien là aussi, c'est de la pierre mais c'est bien ce qui a été dit, c'est que la pierre parfois aussi, c'est permettre, donner les moyens de pouvoir réunir des personnes ensemble. Et, à cette résidence, on avait un beau témoignage d'une petite fille qui avait amené sa grand-mère dans ce lieu et là aussi, c'est toute cette action de favoriser ces rencontres, ces liens. C'est ça, je dirais, cette politique d'animation, de liens, de social, d'humain.

En ce qui concerne l'enfance, les crèches, je redis ce que j'ai d'ailleurs dit lors du précédent Conseil municipal, certes, il y a un constat de demande d'accueil collectif mais plus spécifiquement sur des accueils occasionnels et autour d'horaires atypiques, c'est-à-dire des horaires élargis. Je dirais ce bilan, ce constat nous a été fait par les professionnels, la directrice de la crèche, la coordinatrice petite enfance, les professionnels. Donc je me fie à ce qu'ils nous ont rapporté. Eh bien, il y a une réflexion qui a été engagée puisque, avec la directrice de la crèche, la coordinatrice, pour voir comment répondre à cette demande d'accueil exceptionnel, avec des horaires élargis. C'est un projet qui est en cours, qui nécessite là aussi, bien sûr, une organisation, un agrément, un changement dans l'agrément mais aussi un investissement dans la pierre puisqu'on ne peut pas non plus accueillir de la même façon des jeunes en accueil permanent et des jeunes en accueil temporaire.

Et j'ai aussi indiqué, dans un projet d'accueil aussi de jour, qui permettrait à des enfants pour lesquels il y aurait besoin de travailler les liens parents/enfants, là aussi porté par le Département, pourrait aussi s'élargir sur cet accueil-là.

Voilà, donc, on ne peut pas, à la fois, demander de travailler avec les habitants dans le cadre d'une démocratie participative et puis, comme ça, décréter qu'il y a un besoin et qu'il faut y répondre. Oui, certes, il y a peut-être un besoin mais, pour y répondre, il faut associer les personnes, les institutions. Il faut travailler avec eux sur un objectif, travailler avec eux sur les moyens qu'on peut accorder pour atteindre ces objectifs. Ça demande du temps. Ça demande de l'appropriation par les personnes. Voilà, ce ne se fait pas comme ça, en claquant des doigts.

**MONSIEUR LE MAIRE** - Merci pour ces réponses. Jacques LAHAYE, tu me...

**MONSIEUR LAHAYE** - Je voulais intervenir sur deux points généraux et un point plus particulier.

Le premier point d'abord, c'est le fait qu'on est effectivement, par rapport à votre retour, sur un temps long. Vous dites qu'il y a 25 ans, effectivement, que vous n'avez pas augmenté les taux, ce qui est juste. Et c'est vrai que ça fait un quart de siècle. Un quart de siècle, c'est normal aussi, on est tous d'accord, qu'une ville, un environnement change. Et je pense qu'il n'est pas question de nier ce qui a bougé, ce qui a changé. C'est vrai que, globalement, Moulins est une ville agréable à vivre. On est une ville à laquelle on est tous attachés mais, par contre, je pense que vous avez un problème avec le débat d'orientations budgétaires. Vous attendez quoi du débat d'orientations budgétaires ? Vous attendez que ça soit le compte administratif, c'est-à-dire que vous fassiez un bilan et qu'on dise ce qui s'est passé sur l'année ou pas. Ou alors vous attendez encore mieux, que ça soit comme la cérémonie des vœux, où vous prenez la parole pour exposer votre vision effectivement de ce qui va se passer dans cette année. Je veux dire, ce qu'on cherche, au niveau du débat d'orientations budgétaires, c'est de proposer un certain nombre de choses qui permettent d'évoluer. La question peut être effectivement de dire quel est le coût réel, et c'est la question que m'a posée Stefan. Toutes ces questions-là ne sont pas forcément coûteuses. Par exemple, le fait de proposer un nouveau plan de circulation, ça n'a pas forcément un coût astronomique. Ça a un coût, bien entendu, mais je pense que c'est quand même une nécessité absolue. Par contre, aussi, le débat d'orientations budgétaires, et là, moi, je reviens tout à fait Yannick sur la question de la connaissance au niveau dossier. Je veux dire, je ne sais pas combien de fois, effectivement, on n'arrive pas à avoir le taux de vacance par rapport à l'hyper-centre, au centre ... Mais non, attendez, on ne l'a pas eu, on ne l'a jamais eu avant, le taux de 2%, 9% et puis 11,7% je crois, après, par rapport... Donc... Non, c'est 2 et 11%, ce qui fait 9%. Je pense que ça aussi, c'est quelque chose d'important à connaître et c'est un indicateur. Si on arrive à avoir un indicateur précis, année par année, ce sera un indicateur qui nous intéressera tous pour voir l'évolution au niveau du commerce. On est tous d'accord, et vous l'avez souligné, dans ce problème du commerce du centre-ville, tout n'est pas gagné. On le sait tous. On est d'accord là-dessus. Je vous ai proposé, par exemple, de dire qu'on a proposé là une aide à l'installation. Est-ce qui n'est pas le temps de présenter une aide aux commerces existants par rapport aux vitrines, par exemple ? C'est une proposition concrète. Voilà. Je veux dire, dans le débat... non mais attendez. Ça ne veut pas dire que vous ne faites rien. Vous le prenez tout le temps dans ce sens-là. Je veux dire, on peut proposer un certain nombre de choses. Voilà. Je veux dire, on ne va pas reprendre tout ce qui a été fait depuis 25 ans. Enfin, je veux dire, s'il faut qu'on reprenne un quart de siècle avant pour dire ce qu'on veut effectivement proposer, ça ne sert pas à grand-chose. Et je pense qu'on peut reprendre sur tous les thèmes comme ça. Il y a un tas de points sur lesquels vous ne répondez pas et sur lesquels on a effectivement un débat. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a rien qui se passe. Je veux dire, on n'est pas idiot complètement. D'ailleurs, 25 ans, s'il n'y avait rien qui se passe, on viendrait visiter Moulins comme réserve, effectivement, de ce qui était la France d'avant. Alors, le côté nostalgie est effectivement un bon atout touristique mais je ne pense pas là.

**MONSIEUR PLACE** – On vient de te le donner.

**MONSIEUR LE MAIRE** – Mais on te l'a donné. Y-a-t-il d'autres interventions ?

Je te remercie beaucoup, Jacques, parce que tu viens de dire et tu as conclu par ça : « En 25 ans, la ville a bien changé. Elle est beaucoup plus attractive, etc. » Ce qui est évident, dans les villes moyennes françaises, c'est que, malheureusement, en beaucoup moins de 25 ans, des villes ont plongé. C'est ça la réalité. La réalité, c'est qu'en 25 ans, on peut effectivement, quand on a réuni, dans la continuité, autant de moyens de détermination pour changer les espaces de cette ville, pour y faire venir des choses que l'on a mise, ça apparaît maintenant évident. Je rappelle, quand même, qu'on y a fait venir, personne n'y croyait, et si tu veux que je redonne ce que l'opposition de l'époque, jusque dans les années 2000-2005, disait du futur projet du CNCS, vous savez comment on l'appelait ? Le Tati de Périssol. Vous allez... Ça, c'est dans tous les PV. Le Tati de

Périssoil. Le Palais du vêtement de Périssoil. En 11 ans, c'est aujourd'hui le premier musée d'Auvergne. C'est reconnu comme le premier musée de France pour les agglomérations de moins de 100 000 habitants. Alors, effectivement, c'est vrai que...

**MONSIEUR LAHAYE** – On est reparti pour un tour sur la même chose.

**MONSIEUR LE MAIRE** – Non, attends, attends. Jacques, je t'ai ...

**MONSIEUR LAHAYE** – Regarde Vichy, regardez Montluçon. C'est évident qu'il y a des points qui ont changé. Enfin, c'est logique.

**MONSIEUR LE MAIRE** – Il y en a aussi qui ont changé peut-être dans un autre sens. Ça me paraît évident mais peu importe. En tout état de cause, c'est vrai que des villes sont devenues aujourd'hui extrêmement... qui ont plongé dans ces 25 ans. Moulins s'est exceptionnellement bien changée. Alors tu dis : « dans un DOB, c'est normal, il n'y a pas que vous qui parlez ». Accessoirement, je vous ai donné, ça fait trois fois que tu parles et d'ailleurs je trouve ça normal. Je me suis très souvent dit : « Mais enfin, au nom de quoi ? »

Attends, attends, c'est un autre conseil municipal, on ne revient pas sans arrêt... Je vous donne sans arrêt la parole et maintenant on dit : « Mais on n'est pas là pour écouter PERISSOL. Il ne veut pas nous écouter. » Alors que non seulement je ne veux pas vous écouter mais je vous donne sans arrêt la parole. A partir de là, tu dis : « On a fait des propositions. Un nouveau plan de circulation... » Mais on l'a dit dix fois. Un plan de circulation, ça peut venir que lorsque le deuxième pont... c'est comme ça qu'on va mettre un vrai plan de circulation en voie. Et on le dit à chaque fois. On dit : « On n'a pas les taux de vacance. » Il dit : « C'est la première fois que vous donnez les 2%. » C'est vrai que c'est 2% parce que, avant, il était plus important. Donc, on a donné des taux plus importants avant. C'est vrai que c'est la première fois que je dis 2% parce qu'avant, il était supérieur à 2%. Mais, à chaque fois, on l'a donné. On a donné les taux avec... Peut-être qu'on n'avait pas ces trois volets. On les donnait sur le centre et l'hyper-centre. Mais on les a donnés. Et chaque fois, on dit clairement le nombre d'ouvertures, le nombre de fermetures qu'il y a eu sur ces ouvertures, on les donne. Chaque fois qu'on pose la question, bien sûr, on te redonnera les PV. Voilà.

Alors, moi, c'est vrai qu'un DOB, c'est pour échanger. D'ailleurs, on vous a laissé la parole mais j'essaie de voir l'ensemble des propositions qui ont été faites. On ne va peut-être pas les résumer parce que ce ne serait vraiment pas très sympa pour vous. Mais non, écoutez, vraiment... Vous voulez que je vous dise ce que vous avez proposé ? Ou est-ce que c'est les propositions qui consistent à dire plutôt que de faire ça, il faut faire ça. Parce que sinon, il faut dire, nous, première proposition, c'est d'augmenter les impôts ou d'augmenter l'endettement. Et donc, si on est raisonnable, on dit : 'Plutôt que de faire le théâtre, vous faites autre chose. Plutôt que de faire la rénovation de Léonard de Vinci, vous faites autre chose.' Et là, effectivement, vous nous donnez plein de trucs. Il y a qu'à faire la gratuité du stationnement. Il y a qu'à faire, voilà... donc, on ne va pas faire ça. On a une politique qui est dans la continuité et qui a permis, effectivement, d'assurer de bons services à nos concitoyens et, surtout, de leur donner, effectivement, de la fierté et des occasions de se retrouver dans des espaces dans lesquels on aime venir. Et, d'ailleurs, je me réjouis que l'attractivité de la ville permette aujourd'hui, d'attirer des gens qui viennent d'autres villes et, notamment, de villes qui sont, que ce soit dans notre département ou que ce soit dans le département de la Nièvre. Ça c'est un fait. Eh bien, je m'en réjouis et je vous propose de continuer.

Alors, vous savez qu'il n'y a pas de vote sur le DOB. On aura un vote, je crois que c'est le dernier jour de mai, enfin le dernier vendredi de mars, où là on votera sur le budget. Là, aujourd'hui, il faut simplement prendre acte. Qui ne prend pas acte ? On vient de débattre depuis deux heures sur le DOB, donc, il y a..., ça finit par une unanimité et je vous suis très reconnaissant, chers amis, d'être unanimes. Merci. On continue.

#### **Le Conseil Municipal :**

**Le Conseil Municipal** sur proposition de *Monsieur LUNTE*,

*Vu* l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant le débat d'orientations budgétaires dans les 2 mois précédant l'examen du budget,

*Considérant* que ce débat constitue une formalité substantielle de la procédure nécessaire pour éclairer le vote des conseillers municipaux lors de l'adoption du budget primitif,

*Vu* le rapport établi par le Service Financier, résumant les orientations générales pour 2019,

*Vu* la présentation du débat d'orientations budgétaires à la Commission Activités Economiques et Finances réunie le 26 février 2019,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*Donne acte* à Monsieur le Maire de l'organisation du débat sur les orientations générales du budget de l'exercice 2019.

**Délibération n°DCM201902**

**2. IMPUTATION BUDGETAIRE COMPTABLE DES BIENS MEUBLES DE FAIBLE VALEUR - EXERCICE 2018 - LISTE COMPLEMENTAIRE N°4**

**MONSIEUR PLACE** – Merci, Monsieur le Maire. Comme à chaque Conseil Municipal, nous vous demandons l'autorisation d'imputer au budget global de l'année 2018 l'achat du petit matériel, ce qui nous permet de récupérer 2.750 euros pour cette fois-ci dans le cadre du FCTVA, qui, je le signale. On ne m'écoute pas, l'opposition n'écoute pas, qui, je le signale vient enrichir le budget de l'investissement.

**MONSIEUR LE MAIRE** – Contre ? Abstention ? Merci.

**Le Conseil Municipal :**

**Le Conseil Municipal** sur présentation de *Monsieur PLACE*,

*Vu* l'instruction budgétaire et comptable M14, Volume I, Tome II, Titre III, Chapitre IV,

*Vu* l'article L2122-21, 3°) du code général des collectivités territoriales,

*Vu* la circulaire NOR/INT/B 0200059C du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local,

*Vu* l'arrêté NOR : INTB0100692A du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local pris en application des articles L 2122-21, L 3221-2 et L 4231-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

*Vu* la délibération du Conseil Municipal en date du 8 décembre 2017 indiquant la liste des biens d'un montant inférieur à 500€ qui ne peuvent pas être rattachés automatiquement à la section d'investissement du budget de l'exercice 2018 de par leur présence dans la nomenclature ou le raisonnement par analogie,

*Vu* la délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 2018, établissant une liste complémentaire n°1 de ces biens d'un montant inférieur à 500€ acquis sur l'exercice 2018,

*Vu* la délibération du Conseil Municipal en date du 5 octobre 2018, établissant une liste complémentaire n°2 de ces biens d'un montant inférieur à 500€ acquis sur l'exercice 2018,

*Vu* la délibération du Conseil Municipal en date de 7 décembre 2018, établissant une liste complémentaire n°3 de ces biens d'un montant inférieur à 500€ acquis sur l'exercice 2018,

**Considérant** qu'il est nécessaire d'établir une liste complémentaire des biens de faible valeur acquis sur l'exercice 2018,

**Considérant** que ces biens s'amortissent sur un période d'une année,

*Vu* la liste annexée des dépenses de faibles valeurs,

*Vu* l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 26 février 2019,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide** d'imputer à la section d'investissement du budget de l'exercice 2018, l'achat du matériel décrit ci-après :

N° Immo	Désignation	Valeur acq.	Nature
2018000181	BORNE NUMERIQUE TRADUCTION	216,43 €	2088
2018000098	MATERIEL OUTILLAGE ET EQUIPEMENT	885,49 €	2158
	FOURNITURES CHAUFFAGE	33,49 €	
	FOURNITURE ENTRETIEN	852,00 €	
2018000059	MATERIEL ELECTRIQUE MATERIEL SUR VEHICULE	164,09 €	
	BATTERIES	164,09 €	
2018000002	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	1 288,85 €	2183
	IMPRIMANTES	395,85 €	
	MATERIEL INFORMATIQUE	893,00 €	
2018000009	MOBILIER DIVERS	701,14 €	2184
	REFRIGERATEUR	99,00 €	

	COUCHETTES	325,08 €	
	CASIER SCOLAIRE	257,86 €	
	ECRAN DE PROJECTION	19,20 €	
2018000003	LIVRES NON SCOLAIRES	56,00 €	2188
2018000004	LIVRES SCOLAIRES	120,08 €	2188
2018000005	JEUX	4 696,18 €	2188
2018000007	PETITS MATERIELS	524,08 €	2188
	ETUIS TABLETTE	44,99 €	
	BAC PLASTIQUE	36,38 €	
	PLASTIFIEUSE	202,18 €	
	PORTE REVUES	13,82 €	
	CONTAINERS ARCHIVES	226,71 €	
2018000018	MATERIEL PEDAGOGIQUE	413,37 €	2188
2018000052	MATERIEL SPORTIF ET SCOLAIRE	488,16 €	2188
2018000060	MATERIELS OUTILLAGES ET EQUIPEMENTS	2 370,40 €	2188
	LAMBOURDE	265,61 €	
	CONTREPLAQUE	55,25 €	
	CHAUFFE EAU	206,29 €	
	OUTILLAGE	1 843,25 €	
2018000124	LIVRES BIBLIOTHEQUE	721,46 €	2188
2018000157	MOBILIER ARCHIVES	1 015,22 €	2188
2018000178	BANQUETTES GYMNASE	2 680,80 €	2188
2018000185	FILET BADMINTON	2 718,40 €	2188
		19 060,15 €	

*Dit* que les crédits étaient inscrits au Budget 2018.

**Délibération n°DCM201903**

**3. DELIBERATION DE GARANTIE PARTIELLE MOULINS HABITAT - REHABILITATION THERMIQUE FOYER SAINT THERESE A MOULINS**

**MONSIEUR PLACE** – Donc, nous allons avoir deux délibérations qui concernent des garanties partielles accordées à Moulins Habitat.

Alors, la première concerne deux prêts qui sont destinés à financer la réhabilitation thermique du foyer Sainte-Thérèse et ce, on le garantit à hauteur de 60%. Il y a donc un prêt Eco-prêt PAM de 1 184 000 euros et un deuxième prêt de 407 602 euros. Évidemment, tout ceci sert à la rénovation de Sainte-Thérèse.

**MONSIEUR LE MAIRE** – Questions ? Contre ? Abstention ? Merci.

**Le Conseil Municipal :**

**Le Conseil Municipal** sur présentation de *Monsieur PLACE*,

*Vu* la demande formulée par MOULINS HABITAT,

*Vu* les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

*Vu* l'article 2298 du Code Civil,

*Vu* le contrat de Prêt n°90347 signé, en annexe, entre MOULINS HABITAT, ci-après l'Emprunteur et la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS,

*Vu* l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 26 février 2019,

**8 membres du Conseil Municipal ne prennent pas part au vote (MM PERISSOL et MONNET et Mmes TABUTIN, LEGRAND, VERDIER, MARTINS, EHRET, OUARDIGUI), après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE**

**ART.1** L'assemblée délibérante de la Ville de MOULINS accorde sa garantie à hauteur de 60% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 591 602,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°90347, constitué de 2 Lignes du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**ART.2** La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ART.3** Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**Délibération n°DCM201904**

**4. DELIBERATION DE GARANTIE PARTIELLE MOULINS HABITAT - REHABILITATION RESIDENCE L'ETOILE A MOULINS**

**MONSIEUR PLACE** – La deuxième délibération concerne aussi la garantie, comme je vous le disais, garantie partielle concernant un prêt pour la réhabilitation de la Résidence de l'Etoile, contracté par Moulins Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations, d'un montant de 502 054 euros.

**MONSIEUR LE MAIRE** – Questions ? Contre ? Abstention ? Merci.

**Le Conseil Municipal :**

**Le Conseil Municipal** sur présentation de *Monsieur PLACE*,

*Vu* la demande formulée par MOULINS HABITAT,

*Vu* les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

*Vu* l'article 2298 du Code Civil,

*Vu* le contrat de Prêt n°91693 signé, en annexe, entre MOULINS HABITAT, ci-après l'Emprunteur et la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS,

*Vu* l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 26 février 2019,

**8 membres du Conseil Municipal ne prennent pas part au vote (MM PERISSOL et MONNET et Mmes TABUTIN, LEGRAND, VERDIER, MARTINS, EHRET, OUARDIGUI), après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE**

**ART.1** L'assemblée délibérante de la Ville de MOULINS accorde sa garantie à hauteur de 60% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 502 054 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°91693, constitué de 1 Ligne du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**ART.2** La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ART.3** Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**Délibération n°DCM201905**

**5. CONTRIBUTION ANNUELLE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE "CENTRE NATIONAL DU COSTUME DE SCENE ET DE LA SCENOGRAPHIE" - APPROBATION DU VERSEMENT CHAQUE ANNEE PAR ANTICIPATION AVANT LE VOTE DU BUDGET**

**MONSIEUR PLACE** - Nous vous demandons l'autorisation d'accorder une subvention de 200.000 euros au Centre National du Costume de Scène et ce, dès maintenant en avance du vote du budget primitif.

**MONSIEUR LE MAIRE** - Y-a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Approbation unanime. Merci. Merci Christian.

**Le Conseil Municipal :**

**Le Conseil Municipal** sur proposition de *Monsieur PLACE*,

*Vu* l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

*Vu* l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution des décisions du conseil municipal par le Maire,

*Vu* l'arrêté préfectoral n°2008/48 bis du 26 mars 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle dénommé : Centre National du Costume de Scène et de la Scénographie (C.N.C.S.S.),

*Vu* l'arrêté préfectoral n°977/2013 du 04 avril 2013 approuvant la modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle dénommé : Centre National du Costume de Scène et de la Scénographie (C.N.C.S.S.),

*Vu* la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2007 approuvant la création et les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle dénommé : Centre National du Costume de Scène et de la Scénographie (C.N.C.S.S.), dont le siège est situé Quartier Villars – Route de Montilly – 03000 Moulins, et la délibération en date du 13 décembre 2012 validant la modification des statuts,

*Vu* la délibération du Conseil Municipal en date du 8 décembre 2017 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à conclure avec l'établissement public de coopération culturelle dénommé : Centre National du Costume de Scène et de la Scénographie et ses différents avenants,

*Vu* la convention de partenariat en date du 15 décembre 2017, conclue entre la Ville de Moulins et l'Etablissement public de coopération culturelle « Centre National du Costume de Scène et de la Scénographie » (C.N.C.S.S.) et son avenant n°1 en date du 7 décembre 2018,

*Vu* l'avis de la Commission Activités Economiques et Finances réunie le 26 février 2019,

**Considérant** l'intérêt local (retombées économiques, touristiques, culturels...) que représente le C.N.C.S.S. pour Moulins et que dès lors la Ville de Moulins souhaite faciliter le bon fonctionnement de l'établissement,

**Considérant** que les statuts annexés à l'arrêté préfectoral du 04 avril 2013 approuvant la modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle (E.P.C.C.) dénommé : Centre National du Costume de Scène et de la Scénographie (C.N.C.S.S.) prévoient le socle de financement public nécessaire au fonctionnement de l'EPCC et la contribution de chaque membre, la contribution annuelle de la Ville de Moulins étant fixée à hauteur de 200 000 €,

**Considérant** qu'il est nécessaire de prévoir, pour chaque année, le versement par anticipation avant le vote du budget de cette contribution annuelle,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Autorise** le versement, chaque année, par anticipation avant le vote du budget de la contribution annuelle de 200 000 € de la Ville de Moulins à l'établissement public de coopération culturelle (E.P.C.C.) dénommé : Centre National du Costume de Scène et de la Scénographie (C.N.C.S.S.) prévue par les statuts annexés à l'arrêté préfectoral n°977/2013 du 04 avril 2013,

**Dit** que les crédits sont et seront inscrits au budget des exercices concernés.

**6. PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**MADAME LEGRAND** - Oui, cette délibération est faite pour la création d'un poste budgétaire pour la filière administrative. Donc c'est un poste à mi-temps pour un accroissement temporaire d'activités dans un service administratif. Alors, évidemment, on veut être au plus près de la réalité du tableau des effectifs puisque l'année dernière, on a, en 2018, modifié cinq fois. De temps en temps, ça coince un petit peu. Donc, on est obligé de créer au fur et à mesure. Donc, je pense que tout le monde est d'accord.

**MONSIEUR MONNET** - J'en profite juste. Il n'y a pas de piège. Combien y-a-t-il de personnes à temps plein ? Vous avez donné des ETP. Je voudrais le nombre de personnes à temps plein et d'autres en temps partiel. Si vous ne l'avez pas maintenant, vous me le faites passer.

**MADAME LEGRAND** - Non, on te le donnera. J'ai peur de...

**MONSIEUR MONNET** - Non, non, d'accord, d'accord.

**MADAME LEGRAND** - Mais très précisément, j'aime mieux vérifier exactement.

**MONSIEUR MONNET** - Oui, oui, pas de problème.

**MONSIEUR LE MAIRE** - Contre ? Abstention ? Merci. Mise à disposition d'un contrat d'apprentissage.

**Le Conseil Municipal :**

**Le Conseil Municipal** sur proposition de *Madame LEGRAND*,

*Vu* l'article L 2121-29 du Code général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

*Vu* la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

*Vu* les délibérations des 26 septembre 2002, 13 décembre 2002, 28 mars 2003, 27 juin 2003, 26 mars 2004, 25 juin 2004, 24 septembre 2004, 24 juin 2005, 30 septembre 2005, 09 décembre 2005, 23 juin 2006, 11 décembre 2006, 14 décembre 2007, 8 février 2008, 11 avril 2008, 27 juin 2008, 19 décembre 2008, 27 février 2009, 26 juin 2009, 10 décembre 2009, 28 juin 2010, 10 décembre 2010, 30 juin 2011, 08 décembre 2011, 23 février 2012, 28 juin 2012, 13 décembre 2012, 28 mars 2013, 26 juin 2013, du 26 septembre 2013, du 27 juin 2014, du 03 octobre 2014, du 20 février 2015, du 21 mai 2015, du 10 juillet 2015, du 16 octobre 2015, du 11 décembre 2015, du 1<sup>er</sup> avril 2016, du 17 juin 2016, du 10 mars 2017, du 29 juin 2017, du 6 octobre 2017, du 8 décembre 2017, du 30 mars 2018, du 22 juin 2018, du 5 octobre 2018 et du 7 décembre 2018 modifiant le tableau des effectifs,

*Vu* l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 26 février 2019,

**Considérant** que le tableau des effectifs doit être actualisé afin de prendre en compte l'évolution des besoins de la collectivité,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide** la création du poste budgétaire suivant :

**FILIERE ADMINISTRATIVE**

- 1 poste temporaire de rédacteur à temps non complet (17.5/35<sup>èmes</sup>) pour accroissement temporaire d'activité.

**Fixe** la rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de Rédacteur Territorial accompagné du régime indemnitaire afférant à ce grade.

**Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

**7. MISE A DISPOSITION D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

**MADAME LEGRAND** - Donc, c'est une délibération qu'on n'a pas souvent parce que les contrats d'apprentissage, normalement, ça ne passe pas en délibération au conseil. Mais, là, c'est un contrat un petit peu particulier puisque c'est la proposition de mise à disposition d'un contrat d'apprentissage par l'Association Profession sport et loisirs d'Auvergne, qui vient justement au service aussi de notre Direction Jeunesse Education, pour compléter. Donc, là, on vous demande d'accepter la mise à disposition de Monsieur Lucas ROCHA RODRIGUES auprès de la Ville de Moulins en qualité d'apprenti. Cette mise à disposition pour deux ans, pour les deux années d'apprentissage. C'est dans le cadre de sa préparation au BPJEPS Activités Physiques pour Tous. Donc, je pense que tout le monde est d'accord pour signer cette convention correspondante.

**MONSIEUR LE MAIRE** - Oui, Daniel.

**MONSIEUR DELASSALLE** - Une petite explication : quel est son employeur réel ? La Ville de Moulins ?

**MADAME LEGRAND** - Ça sera la Ville de Moulins. C'est pour ça qu'il y a une convention. C'est bien ça ? Ah non, c'est l'inverse. C'est l'Association. Voilà, c'est l'Association qui le rémunère et il est chez nous. Et c'est pour ça qu'on a une convention.

**MONSIEUR DELASSALLE** - Son employeur reste le premier...

**MADAME LEGRAND** - Et l'Association, je vais te dire, Profession sport et loisirs d'Auvergne mais on a une convention d'accueil.

**MONSIEUR LE MAIRE** - Contre ? Abstention ? Merci. Merci Dominique. Nicole, contrat Enfance et Jeunesse entre la Ville et la CAF.

**Le Conseil Municipal :**

**Le Conseil Municipal** sur proposition de **Madame LEGRAND**,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

**Vu** l'avis de la Commission Activités Economiques et Finances réunie le 26 février 2019,

**Considérant** la proposition de mise à disposition d'un contrat d'apprentissage à hauteur de 607,75 heures pour la première année et 640,35 heures pour la deuxième année par l'association PROFESSION SPORT & LOISIRS D'Auvergne d'une part, et les besoins de la Direction Jeunesse Education d'autre part,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide** d'accepter la mise à disposition de Monsieur Lucas ROCHA RODRIGUES auprès de la Ville de Moulins en qualité d'apprenti,

**Autorise** cette mise à disposition pour les deux années d'apprentissage dans le cadre de la préparation du BPJEPS Activités Physiques pour Tous,

**Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante ainsi que d'éventuels avenants.

**Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

**8. CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE PASSE ENTRE LA VILLE DE MOULINS ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ALLIER**

**MADAME TABUTIN** - Ce contrat Enfance et Jeunesse qui est la fusion du contrat Enfance pour les enfants de 0 à 6 ans, contrat Temps Libre pour les enfants de 6, 11 ans et plus, est arrivé à échéance en 2017. Et donc, il convient de conclure un nouveau contrat. Je vous rappelle que c'est un contrat d'objectifs et de co-financement entre la Ville de Moulins et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier et ces contrats doivent contribuer au développement et à l'optimisation de l'offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. De fait, c'est dans le champ de l'enfance que les actions qui sont concernées sont la coordination petite enfance, le relais d'assistantes maternelles, les multi-accueils, halte-garderie et les lieux accueil enfants parents. Au niveau de la jeunesse, les accueils périscolaires, Temps d'Activités Périscolaires (avec les nouveaux rythmes), accueil de loisirs des Mounines, accueil des jeunes des Echarteaux. Donc, ce contrat Enfance et Jeunesse se situe sur la période de 2018-2021 et, pour rappel, concernant justement le point qu'a soulevé Yannick, il figure bien, dans ce contrat, Enfance et Jeunesse, accompagner les familles dans la recherche des modes de garde adaptés à leurs besoins, les besoins de modes de garde spécifiques sont en nette évolution depuis deux ans. Les demandes d'accueil occasionnel ou un horaire atypique sont nombreuses. Les différents acteurs du territoire en charge de ce secteur, notamment la Maison de l'Enfance et la Famille, travaillent pour apporter des réponses personnalisées. Donc, c'est vraiment quelque chose qui figure dans le contrat Enfance, comme étant un objectif. Donc, pour cela, je vous demande d'approuver ce projet de contrat ci-joint et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat Enfance Jeunesse à intervenir entre la Ville de Moulins et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier pour une durée de quatre années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 soit jusqu'au 31 décembre 2021.

**MONSIEUR LE MAIRE** - Contre ? Abstention ? Merci. Merci Nicole. Jean-Michel.

**Le Conseil Municipal :**

**Le Conseil Municipal** sur proposition de *Madame TABUTIN*,

*Vu* l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales relatif à l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire,

*Vu* la délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2014 relative au contrat enfance et jeunesse 2014/2017, conclu entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales,

*Vu* l'avis de la commission Affaires Scolaires et sociales réunie le 21 février 2019,

**Considérant** que le Contrat « enfance et jeunesse » 2014/2017 est arrivé à échéance et qu'il convient donc de conclure un nouveau contrat,

**Considérant** que ce contrat d'objectifs et de co-financement doit contribuer au développement et à l'optimisation de l'offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. L'ensemble des structures concernées doit permettre l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant notamment l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands,

**Considérant** que les actions concernées relèvent :

- *du champ de l'enfance* : coordination petite enfance, relais d'assistantes maternelles, les multi-accueils et halte-garderie, lieux accueil enfants parents,

- *du champ de la jeunesse* : accueils périscolaires, Temps d'Activités Périscolaires (nouveaux rythmes), accueil de loisirs des Mounines, accueil de jeunes des Echarteaux,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Approuve** le projet de contrat ci-joint,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le Contrat « enfance et jeunesse » à intervenir entre la Ville de Moulins et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier pour une durée de 4 années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 soit jusqu'au 31 décembre 2021 annexé à la présente délibération.

**9. ADAPTATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL DE LA VILLE DE MOULINS**

**MONSIEUR MOREAU** - La délibération qui est proposée à notre approbation ce soir est strictement administrative. Elle ne change rien à nos pratiques actuelles. Vous vous souvenez que nous avons, par délibération du 23 février 2018, adopté la semaine de quatre jours pour les écoles maternelles, avec application au 3 septembre 2018, et maintenu la semaine scolaire sur quatre jours et demi pour les écoles élémentaires. La Ville a rédigé et présenté au Conseil Municipal, le 29 juin 2017, son PEdT, c'est-à-dire son Projet Educatif Territorial mais celui-ci n'identifie pas formellement le retour à la semaine de quatre jours pour les écoles maternelles. C'est donc uniquement ce paragraphe que je vous propose de modifier. Vous en trouvez le libellé à la page 10. Il est ainsi formulé, je vous le lis puisqu'il est court : « A la faveur du dernier décret du 27 juin 2017, relatif aux dérogations de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, les conseils d'école des écoles maternelles ont souhaité revenir à la semaine de quatre jours. Ainsi, la Ville a saisi l'opportunité d'entendre la volonté majoritairement exprimée au cours des réunions de concertation qu'elle a menées. Par conséquent, la Ville a sollicité une dérogation uniquement pour les écoles maternelles pour un retour à la semaine de quatre jours, à compter de septembre 2018. »

**MONSIEUR LE MAIRE** - Oui, Yannick.

**MONSIEUR MONNET** - C'est intéressant ce que tu dis. Ça veut dire qu'il n'y a que ce paragraphe donc tout le reste...

**MONSIEUR MOREAU** - Tout le reste a été présenté et adopté au Conseil Municipal.

**MONSIEUR MONNET** - Et mis en œuvre ?

**MONSIEUR MOREAU** - Bien sûr.

**MONSIEUR MONNET** - D'accord. C'est très bien. Je vais pouvoir avoir des éclaircissements puisque c'est un projet très global et très large. Où en est-on de la mise en place de la Commission de suivi Petite Enfance et Gestion de l'Offre et de la Demande ? Je sais que ça apparait dedans. Normalement, il y a une commission qui doit être mise en place. Où on en est de cette commission ? Parce que cela m'intéresserait d'y participer si elle n'est pas mise en place. Mais, normalement, elle doit l'être puisque c'est dans le projet, puisque c'est dans le document. Donc, est-ce qu'elle a été mise en place cette commission ?

**MONSIEUR MOREAU** - Alors attends.

**MONSIEUR MONNET** - Je peux essayer de vous retrouver la page si vous ne vous souvenez plus. J'ai pris le temps de le lire celui-là par contre. Enfin, j'ai pris le temps. J'ai réussi à trouver du temps pour le lire, pardon.

**MADAME TABUTIN** - Yannick, je...

**MONSIEUR MONNET** - Non mais je n'ai pas fini. Je peux poser toutes les questions puis vous me répondez après si vous voulez. Parce que j'en ai plusieurs. J'ai repéré des choses dedans qui sont, je trouve, très intéressantes d'ailleurs...

**MONSIEUR LE MAIRE** - On te fait confiance sur le nombre de questions, Yannick, ne t'inquiète pas.

**MONSIEUR MONNET** - Mais non, attendez. Parce que, ce que disait Nicole tout à l'heure, les contrats avec la CAF, je les connais, je les ai pratiqués dans des vies professionnelles antérieures. Ce document-là, il est très intéressant mais c'est un document d'intention. La vraie question qui se pose, c'est comment, concrètement, on le met en œuvre. Parce que moi, les intentions, on peut en écrire des pages et des pages de bonnes intentions. C'est facile. On le fait d'ailleurs souvent dans des campagnes électorales, Monsieur le Maire. Mais concrètement, comment ça se décline ? Pas vous, pas vous spécifiquement, d'une manière générale. Comment ça se décline ? Par exemple, un deuxième élément que j'ai trouvé magnifique...

**MONSIEUR LE MAIRE** - Je ne t'ai pas répondu parce que je n'imaginai pas une seconde que tu penses à moi en évoquant ces hypothèses.

**MONSIEUR MONNET** - Non, non, je ne pense qu'à vous. Deuxième chose que je trouve extraordinaire, qui, pour moi, est un élément, j'imagine que je ne suis pas le seul, vous aussi. Dedans, il est marqué : « participer au choix qui les concerne »... en parlant des jeunes. Donc, qu'est-ce qu'on a mis en place pour que les jeunes puissent participer au choix de la politique jeunesse. Alors, je m'excuse, à chaque fois, je parle à Béké quand je parle des jeunes mais c'est l'adjoint aux jeunes. Si, un jour, il y a un autre adjoint aux jeunes, je parlerai à quelqu'un d'autre mais vous donnez l'impression que j'en fais une affaire personnelle. Vous sous-estimez les liens de camaraderie qui me lient avec Béké en disant ça. Donc, je vous pose la question, que je connais depuis bien longtemps, même avant qu'il soit élu. Ma question : qu'est-ce qu'on a mis en place pour permettre aux jeunes de participer au choix qui les concerne ? C'est marqué textuellement dedans, c'est même en page 5.

**MONSIEUR MOREAU** - Tu nous donnes la page. Après, ça va plus vite.

**MONSIEUR MONNET** - Page 5.

**MONSIEUR MOREAU** - Ah oui, mais attendez.

**MONSIEUR MONNET** - Petite enfance.

**MONSIEUR MOREAU** - Je peux te répondre si tu veux.

**MONSIEUR MONNET** - Je veux bien étudier le document à votre place mais quand même. Qu'est-ce qu'on a mis en place ? C'est une question concrète mais pas piège.

**MONSIEUR MOREAU** - Moi, je t'explique très concrètement. En ce qui concerne mon domaine, les enfants, tu as sans doute vu des courriers qui sont adressés aux parents...

**MONSIEUR MONNET** - Les enfants, non, mais c'est les jeunes...

**MONSIEUR MOREAU** - Ah ben excuse-moi mais ...

**MONSIEUR MONNET** - Non, moi, j'étais sur les jeunes.

**MONSIEUR MOREAU** - Alors excuse-moi. Moi, je te réponds dans mon domaine déjà...

**MONSIEUR MONNET** - Réponds-moi sur les enfants si tu veux.

**MONSIEUR MOREAU** - Pour te montrer que des choses sont faites, très concrètement.

**MONSIEUR MONNET** - Ah oui, je n'en doute pas.

**MONSIEUR MOREAU** - Je te rappelle que, puisque que tu as sans doute vu des courriers adressés aux parents, tous les trimestres, les activités, dans le cadre des T.A.P., par exemple, sont renouvelées. Les listes sont présentées au Conseil d'école, validées dans un premier temps par les Conseils d'école pour bien assurer la complémentarité entre le milieu scolaire et ce qui arrive aux familles. Ensuite, donc, ça arrive dans les familles. Les enfants font leurs choix et les classent, donc choisissent et, éventuellement, disent : « J'ai aimé, j'en voudrais bien encore. Je n'ai pas aimé, il faudra me proposer autre chose etc.. » C'est-à-dire qu'il y a l'activité, il y a le classement et il y a le bilan qui est fait. Voilà, un exemple très concret de choix par les enfants.

**MONSIEUR MONNET** - Alors, on se connaît un petit peu maintenant. Si j'avais quelque chose, je ne dis pas qu'il n'y a rien de reprochable d'ailleurs, parce qu'on peut, quand on agit, on peut toujours être ouvert aux reproches mais s'il y a quelque chose qui me posait un problème sur la question de l'école et le jour où il y aura quelque chose qui me posera un problème sur la question de l'école, je te promets que je serai le premier à te le dire en Conseil Municipal.

**MONSIEUR MOREAU** - Je te remercie.

**MONSIEUR MONNET** - Il n'y a aucun souci concernant cela. Alors moi n'ayant pas d'enfant, je connais moins ce secteur mais c'est souvent comme cela que ça se passe. Mais vraiment, sur cette question, j'aimerais savoir. La Commission, est-ce qu'elle a été créée et comment on a fait pour faire en sorte que les jeunes participent à leur choix. C'est deux questions simples. Si vous ne les avez pas mis en œuvre, ce n'est pas grave. Je ne vais pas vous en vouloir. Par contre, je pense qu'il faudrait les mettre en œuvre. C'est marqué dessus et, en plus, ça a un vrai intérêt. Il y a plein d'autres choses mais je ne veux pas retarder la fin du Conseil. Mais il y a plein d'autres choses dedans. Donc, je vous questionnerai à chaque fois pour savoir ce qui a été mis en œuvre là-dessus, concrètement.

**MADAME TABUTIN** - Oui, oui, je suppose qu'il s'agit de la Commission de l'offre et de la demande dans le cadre de la petite enfance. Cette Commission existe, je dirais, depuis pratiquement le premier contrat qui a été signé en 2006 pour lequel ça a été d'ailleurs un des éléments qui a motivé la demande du poste de coordinatrice petite enfance. Dans sa mission, elle avait en charge d'animer cette commission qui se réunit, je dirais, une fois par mois. Y siègent toutes les structures. Comment ? Non, c'est une commission technique. Je n'y figure même pas moi. C'est une commission où se retrouvent, je crois qu'il doit y avoir la PMI. Il doit y avoir les structures multi-accueil, le R.A.M., la coordinatrice Petite Enfance, en l'occurrence Françoise CHEVALIER, qui est, aujourd'hui, en charge de cette mission là et le but est de pouvoir mettre en adéquation les demandes d'accueil des parents avec l'offre des structures possibles, y compris au niveau des assistantes maternelles, puisqu'il y a aussi le relais d'assistantes maternelles et de faire en sorte de trouver une solution, la plus personnalisée possible, et de répondre au mieux au besoin des parents. Cette Commission, elle existe. C'est une commission technique qui, effectivement, permet d'avoir le planning, la liste d'attente des accueils, de prévoir, par rapport aux inscriptions des parents lorsqu'ils souhaitent un accueil pour leurs jeunes enfants, donc et de pouvoir y répondre le mieux possible. Et c'est d'ailleurs dans le cadre de cette Commission qu'ont été repérées ces demandes d'accueils occasionnels avec des horaires atypiques qui font que nous avons pu, ces constatations, les noter dans ce contrat Enfance et Jeunesse que vous venez d'adopter. C'est donc quelque chose qui existe depuis de nombreuses années mais il n'y a pas d'écu.

**MONSIEUR MONNET** - C'est juste une remarque. C'est-à-dire qu'à un moment donné, nous, on sait que, à priori, on ne peut pas agir sur la demande mais quand même, est-ce qu'il y a des comptes-rendus, qu'on soit au courant. C'est une commission qui peut typiquement servir à savoir s'il y a des points de blocage. Mais comment on est alimenté par ça ? C'est dommage qu'il n'y ait pas d'écu, qu'il n'y ait pas au moins un élu même si c'est un élu de la majorité.

**MONSIEUR LE MAIRE** - Très honnêtement, je pense que c'est une position déjà ... Les enfants, les parents n'ont pas le même comportement s'il y a un élu ou s'il n'y en a pas. Très honnêtement.

**MONSIEUR MONNET** - Comment vous connaissez... Est-ce qu'on a des comptes-rendus de ces commissions, par exemple. Moi, je viens d'être informé de la discordance entre l'offre et la demande. C'est quand même important de le savoir.

**MADAME TABUTIN** - Bien évidemment, il y a des compte-rendu puisque c'est sur la base de ces comptes-rendus que nous avons pu motiver ce besoin. Ça n'a pas été décrété et quantifié. Et le but de ces commissions, ce n'est pas non plus de mettre en difficulté les directeurs ou directrices des structures par rapport à des situations où il est difficile de pouvoir répondre à la demande des parents. C'est une commission technique mais il y a des compte-rendu. Je te propose, si tu veux les voir, de rencontrer Françoise CHEVALIER, qui anime cette commission et qui pourra, avec moi bien sûr, nous donner un petit peu les comptes-rendus et nous dire comment ça se passe, bien évidemment.

**MONSIEUR MONNET** - S'il y a des comptes-rendus, il faut que ce soit anonyme, bien évidemment aussi.

**MADAME TABUTIN** - Comment ?

**MONSIEUR MONNET** - Il faut que ce soit anonyme.

**MADAME TABUTIN** - Oui, oui, tout à fait. Parce que sont évoquées quand même dans ces commissions des situations personnelles puisque c'est véritablement de résoudre, dans cette commission, des demandes qui soient un peu spécifiques et de pouvoir bien y répondre. Chacun en disant : « Ben oui, là je peux avoir des places ou je pourrais avoir une place mais à tel moment. » Donc on essaie de trouver des solutions aux parents. C'est le but.

**MONSIEUR LE MAIRE** - Merci pour ces explications. Il faut quand même voter sur la délibération. Qui est contre, qui s'abstient ? Merci. Merci Jean-Michel. Je passe la parole à Stefan : convention d'utilisation de l'ancienne chapelle du site Notre-Dame par la Ville de Moulins à des fins culturelles.

**Le Conseil Municipal :**

**Le Conseil Municipal** sur présentation de **Monsieur MOREAU**,

**Vu** l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

**Vu** le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 29 juin 2017 relative à l'adoption du projet éducatif territorial de la ville de Moulins à compter de l'année scolaire 2017/2018,

**Vu** le courrier du 29 janvier 2018 adressé par M. le Maire à M. le Directeur académique pour solliciter une dérogation uniquement pour les écoles maternelles,

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 23 février 2018 relative à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles de Moulins à savoir l'adoption de la semaine à quatre jours pour les écoles maternelles à compter de la rentrée scolaire 2018-2019 et conservation de l'organisation de la semaine scolaire sur quatre jours et demi pour les écoles élémentaires,

**Vu** le courrier adressé à M. le Maire en date du 13 novembre 2018, signé par M. le Directeur académique, Mme la Directrice départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et Mme la Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier, indiquant la résiliation de la convention relative au PEdT et rendant le PEdT adopté en juin 2017 caduc,

**Vu** l'avis rendu par le Groupe d'Appui Départemental réuni le 7 février 2019,

**Vu** l'avis de la commission Affaires Scolaires et Sociales réunie le 21 février 2019,

**Considérant** qu'à la faveur du dernier décret du 27 juin 2017, relatif aux dérogations de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, la Ville a suivi les avis rendus par les conseils d'école et a accepté le retour à la semaine de quatre jours pour les écoles maternelles,

**Considérant** qu'il convient d'adapter le Projet EDucatif Territorial, pour le rendre cohérent par rapport à la nouvelle organisation des temps scolaires et périscolaires mise en œuvre à la rentrée de septembre 2018 en concertation avec l'ensemble des partenaires de la communauté éducative locale,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Approuve** le projet de Projet EDucatif Territorial ci-joint,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les conventions, ainsi qu'à solliciter et percevoir les aides et subventions, relatives à l'organisation de l'ensemble des temps présentés dans le Projet EDucatif Territorial,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de mise en place du Projet EDucatif Territorial.

**Délibération n°DCM201910**

**10. CONVENTION D'UTILISATION DE L'ANCIENNE CHAPELLE DU SITE NOTRE DAME PAR LA VILLE DE MOULINS A DES FINS CULTURELLES**

**MONSIEUR LUNTE** - Sous vos yeux se trouve cette convention et la demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention. En fait, l'ancienne Chapelle du site Notre Dame a été cédée à la SARL Soghostel Investissement et a été notariée. Il a été précisé que la Ville se réserve le droit d'utiliser gratuitement l'ancienne Chapelle à des fins culturelles. Nous avons fixé un certain nombre de dates pour l'année 2019 et comme en 2018, on demande à conclure, à nouveau, ces dates pour les événements qui sont soit organisés par le service Patrimoine ou par d'autres services de la Ville pour animer le programme culturel de la Ville.

**MONSIEUR LE MAIRE** - Question ? Contre ? Abstention ? Merci, Stefan. Dominique, de nouveau, sur le rapport annuel des recours administratifs pour le stationnement payant.

**Le Conseil Municipal :**

**Le Conseil Municipal** sur proposition de *Monsieur LUNTE*,

*Vu* l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

*Vu* l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivité Territoriales relatif à l'exécution des décisions du conseil municipal par le Maire,

*Vu* la délibération du 19 décembre 2008 décidant la cession de l'ancienne Chapelle du site Notre Dame, située 11 rue du Lycée, à la SARL Soghestel Investissement, précisant que la Ville de Moulins se réservait le droit d'utiliser gratuitement la Chapelle à des fins culturelles, environ 3 semaines par an, dans des conditions à convenir annuellement par convention.

*Vu* la convention en date du 5 avril 2011 entre la Ville de Moulins et la SARL Soghestel Investissement pour l'utilisation de l'ancienne chapelle du site Notre Dame à des fins culturelles.

*Vu* la dernière convention en date du 23 mars 2018 entre la Ville de Moulins et la SARL Soghestel Investissement pour l'utilisation de l'ancienne chapelle du site Notre Dame à des fins culturelles jusqu'au 31 décembre 2018.

*Vu* l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 25 février 2019.

*Considérant* qu'il convient signer une nouvelle convention d'occupation avec la SARL Soghestel Investissement représentée par M. Philippe Boismenu pour que la Ville de Moulins puisse à nouveau utiliser l'ancienne chapelle du site Notre Dame à des fins culturelles jusqu'au 31 décembre 2019.

*Considérant* que les dates précises d'utilisation de ladite chapelle à des fins culturelles pour 2019 sont précisées dans la convention.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*Approuve* la convention d'utilisation de l'ancienne chapelle du site Notre Dame à des fins culturelles jointe à la présente délibération

*Autorise* Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Délibération n°DCM201911**

**11. STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - RAPPORT ANNUEL DES RECOURS ADMINISTRATIFS PREALABLES OBLIGATOIRES - ANNEE 2018**

**MADAME LEGRAND** - Comme la loi nous le demandait, la Ville de Moulins a mis en place le FPS début 2018. FPS, je vous rappelle, forfait post-stationnement. Mais le système n'a pu être opérationnel que depuis mars 2018. C'est à la Ville de gérer les recours administratifs préalable obligatoires, les fameux RAPO, et on se doit d'établir un rapport annuel relatif à la gestion de ces RAPO et à le présenter devant cette instance. Nous avons deux agents qui ont été assermentés pour traiter justement ces recours administratifs préalable obligatoires. Donc, les RAPO, en pourcentage, ont représenté 0,65% des FPS de stationnement. Ils sont donc au nombre de 14. 10 ont été acceptés pour des raisons valables parce que le recours était tout à fait entendable. C'était des véhicules vendus. Il y en avait qui avaient un ticket mais qui n'avait pas été vu par l'agent verbalisateur. Il y avait deux entreprises qui avaient déjà payé sur facture parce que, quand ils demandent, quand il y a des travaux, ils ne peuvent pas payer à chaque fois, donc on fait une facture et ils paient le nombre de jours de travaux. Donc, ils n'allaient pas payer deux fois quand même. Un concernant une panne d'horodateur, un autre une fausse adresse et des gens qui avaient fait une erreur, une inversion en saisissant leur plaque. Il faut quand même être un petit peu... voilà. Donc, en tout, dans l'année 2018, donc c'était 2122 FPS qui ont été émis pour 14 RAPO. Ce qui est intéressant aussi, c'est de savoir que deux tiers des FPS sont payés de façon minorée, c'est-à-dire dans la journée. Vous savez que le tarif est beaucoup plus bas. C'est 10 € moins ce qu'ils ont déjà payé, tandis que si c'est un FPS normal, le temps que ça leur revienne c'est 25 €. Donc, deux tiers des personnes ont payé de cette façon par FPS minoré.

**MONSIEUR LE MAIRE** - Merci, oui Daniel. Tu as des questions ?

**MONSIEUR DELASSALLE** - Oui je l'ai déjà dit à la commission, ce qui serait bien c'est qu'on compare avec l'année précédente.

**MADAME LEGRAND** - On ne peut pas.

**MONSIEUR DELASSALLE** - On verra avec...

**MADAME LEGRAND** - On ne peut pas. Non, parce qu'avant c'était des amendes, mais c'est tout mélangé. On a aussi bien les poubelles. Enfin, tout ce qui est stationnement sur les trottoirs. Ce n'est pas forcément le stationnement. Là, ça ne contient que le stationnement payant. On n'arrive pas à le faire, mais l'année prochaine. Oui, on aura et là on a neuf mois et l'année prochaine on aura une année entière.

**MONSIEUR DELASSALLE** - Et les deux tiers qui payent, payent à la banque ?

**MADAME LEGRAND** - Oui, mais c'est ce que je dis le jour même c'est à la banque.

**MONSIEUR LE MAIRE** - Merci, c'est un rapport. Il n'y a pas de vote, je pense. On prend acte.

**MADAME LEGRAND** - On approuve le rapport.

**MONSIEUR LE MAIRE** - On approuve voilà, contre ? Abstention ? Approuvé à l'unanimité. Merci.

**Le Conseil Municipal :**

**Le Conseil Municipal** sur présentation de **Madame LEGRAND**,

*Vu* la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM),

*Vu* l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

*Vu* l'article L.2333-87 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au forfait post stationnement et qui prévoit notamment qu'un rapport annuel est établi par la personne chargée de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires, en vue de son examen par l'assemblée délibérante, qui en prend acte,

*Vu* l'article R.2333-120-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que ce rapport annuel est présenté avant le 31 décembre ; son examen intervient lors de la première réunion de l'assemblée délibérante suivant le dépôt du document,

*Vu* la délibération municipale du 6 octobre 2017 relative à l'instauration du Forfait Post-Stationnement,

*Vu* l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 25 février 2019,

**Considérant** que le Conseil Municipal a institué une redevance de stationnement payable selon deux modalités :

- Par paiement immédiat à l'horodateur, en fonction de la durée choisie par l'utilisateur.
- Sur une base forfaitaire correspondant au tarif dû pour la durée maximale de stationnement en cas de non paiement ou d'insuffisance de paiement : c'est le forfait de post-stationnement (FPS),

**Considérant** que l'utilisateur faisant l'objet d'un Forfait Post-Stationnement dispose d'un délai maximum de trois mois pour s'en acquitter et qu'il peut, s'il le désire, le contester dans un délai d'un mois,

**Considérant** que les recours contentieux visant à contester l'avis de paiement du montant du forfait de post-stationnement dû font l'objet d'un recours administratif préalable obligatoire auprès de la commune,

**Considérant** que le service des Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) a un mois pour le traiter et que ce recours doit suivre une procédure particulière sous peine d'irrecevabilité,

**Considérant** que deux agents assermentés assurent le suivi des Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO),

**Considérant** que 14 Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) ont été traités pour l'année 2018 sachant que 2122 Forfaits de Post-Stationnement ont été émis,

**Considérant** que la Ville de Moulins a établi un rapport annuel relatif à la gestion des RAPO,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Approuve** le rapport annuel ci-annexé.

**Délibération n°DCM201912**

**12. SUBVENTION "SORTIE DE VACANCE D'UN LOCAL COMMERCIAL" A MADAME BRETON POUR LE LOCAL SIS 16 PLACE GARIBALDI**

**MADAME LEGRAND** - La première subvention de prime de sortie de vacance d'un local commercial concerne le local qui est 16 Place Garibaldi qui va être ouvert par Madame BRETON pour un commerce qui va s'appeler STORE, c'est donc l'alimentation et tout ce qui concerne ; sellerie, accessoires pour animaux, etc. donc cette délibération est un petit peu particulière parce qu'on abroge une délibération que nous avons fait en février 2018 et le commerce qui avait été attribué à Monsieur COGNET. Il n'a pas ouvert son commerce. Donc, nous abrogeons, puisqu'il faut, pour pouvoir toucher les subventions, que le commerce soit ouvert donc on abroge l'ancienne délibération et on vous demande d'attribuer les 5 000 € à Madame BRETON qui doit ouvrir courant avril.

**MONSIEUR LE MAIRE** - Contre ? Abstention ? Merci.

**Le Conseil Municipal :**

**Le Conseil Municipal** sur proposition de *Madame LEGRAND*,

*Vu* l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire,

*Vu* l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

*Vu* les articles L303-1, L321-1 et suivants, R321-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

*Vu* la délibération du Conseil Municipal du 22 juin 2018 relative à l'établissement d'un nouveau règlement d'attribution des aides de la Ville concernant la subvention « sortie de vacance d'un local commercial »,

*Vu* la demande de subvention du 18 février 2019 de Madame BRETON Nathalie, domiciliée à St-Parize-le-Châtel (58) Les Cluzeaux,

*Vu* l'avis de la commission d'attribution de la prime « Sortie de vacance d'un local commercial » en date du 22 février 2019,

*Vu* l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 25 février 2019,

**Considérant** ainsi que, suivant le règlement d'attribution de la subvention « sortie de vacance d'un local commercial », la participation de la Ville de Moulins est la suivante :

- **Aide à la sortie de vacance d'un local commercial** : 5% du montant des travaux, y compris acquisition de mobilier ou de signalétique, et de l'acquisition éventuelle du local commercial, avec un montant minimum de 5 000 € et un montant maximum de 50 000 €, pour la reprise d'un local commercial vacant depuis au moins 6 mois, pour installer un commerce dans les secteurs suivants : équipement de la personne ou de la maison, loisirs ou culture (liste exhaustive des domaines d'activités énoncée dans le règlement).

**Considérant** que Monsieur COGNET n'a pas donner suite à son projet de reprise du local sis 16 place Garibaldi à Moulins pour laquelle une subvention lui avait été accordée par délibération du conseil municipal en date du 23 février 2018 et qu'en conséquence la subvention n'a pas été versée,

**Considérant** que Madame BRETON Nathalie a fait la reprise d'un local commercial vacant sis 16 place Garibaldi à Moulins, pour installer un commerce dans le secteur suivant : loisirs/culture (sellerie-chasse et produits dérivés pour animaux),

**Considérant** que Madame BRETON Nathalie a déposé une demande de subvention, telle qu'annexée à la présente délibération, en qualité de repreneur d'un local commercial vacant depuis au moins 6 mois, dans laquelle il est précisé que le repreneur s'engage à exploiter le local pendant une durée minimale de 2 ans, et qu'en cas de non-respect de ses obligations, le repreneur devra rembourser intégralement les sommes versées par la Ville de Moulins,

**Considérant** que le montant de la prime « sortie de vacance d'un local commercial » représente 5% du montant des travaux, y compris acquisition de mobilier ou de signalétique, et de l'acquisition éventuelle du local commercial, avec un montant minimum de 5 000 € et un montant maximum de 50 000 €,

**Considérant** que le montant d'acquisition du mobilier, de la signalétique, des travaux d'aménagement représente un montant de 15 123 € TTC, la prime s'élève donc au montant minimum de 5 000 €,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Abroge** la délibération n°DCM201813 en date du 23 février 2018 relative à l'attribution d'une subvention à Monsieur COGNET pour la sortie de vacance du local sis 16 place Garibaldi à Moulins,

*Décide* d'attribuer une subvention de 5 000 € à Madame BRETON Nathalie ou toute société se substituant à lui, pour la reprise du local commercial sis 16 place Garibaldi à Moulins, sous réserve des conditions prévues au règlement,

*Autorise* Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides,

*Dit* que, dans l'hypothèse où Madame BRETON Nathalie ou sa société ne respecterait pas l'obligation d'exploiter le local pendant une durée minimale de 2 ans, elle devra rembourser intégralement les sommes versées par la Ville de Moulins,

*Dit* que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2019.

Délibération n°DCM201913

**13. SUBVENTION "SORTIE DE VACANCE D'UN LOCAL COMMERCIAL" A MADAME DUMONT POUR LE LOCAL SIS 40 RUE D'ALLIER**

**MADAME LEGRAND** - La deuxième subvention, c'est un local rue d'Allier au 40 rue d'Allier pour Madame DUMONT. Pour vous situer, c'est l'ancien local de Jean-Louis VELEZ. Donc, son commerce est ouvert. Il s'appelle LE DRESS CODE. Madame DUMONT est une grande professionnelle, puisqu'elle grossiste également et elle aura une collection qui va changer tous les 15 jours et on vous demande une subvention de 5 000 € également.

**MONSIEUR LE MAIRE** - Je ne sais pas si nos élus iront tous les 15 jours pour changer la garde-robe.

**MADAME LEGRAND** - Il faut regarder les vitrines souvent.

**MONSIEUR LE MAIRE** – D'accord, contre ? Abstention ? Merci. Alors, le troisième dossier.

**Le Conseil Municipal :**

*Le Conseil Municipal* sur proposition de *Madame LEGRAND*,

*Vu* l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire,

*Vu* l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

*Vu* les articles L303-1, L321-1 et suivants, R321-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

*Vu* la délibération du Conseil Municipal du 22 juin 2018 relative à l'établissement d'un nouveau règlement d'attribution des aides de la Ville concernant la subvention « sortie de vacance d'un local commercial »,

*Vu* la demande de subvention du 10 décembre 2018 de Madame DUMONT Stéphanie, domiciliée à Chassenard (03) 16 bis rue des Bretons,

*Vu* l'avis de la commission d'attribution de la prime « Sortie de vacance d'un local commercial » en date du 22 février 2019,

*Vu* l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 25 février 2019,

*Considérant* ainsi que, suivant le règlement d'attribution de la subvention « sortie de vacance d'un local commercial », la participation de la Ville de Moulins est la suivante :

- **Aide à la sortie de vacance d'un local commercial** : 5% du montant des travaux, y compris acquisition de mobilier ou de signalétique, et de l'acquisition éventuelle du local commercial, avec un montant minimum de 5 000 € et un montant maximum de 50 000 €, pour la reprise d'un local commercial vacant depuis au moins 6 mois, pour installer un commerce dans les secteurs suivants : équipement de la personne ou de la maison, loisirs ou culture (liste exhaustive des domaines d'activités énoncée dans le règlement).

*Considérant* que Madame DUMONT Stéphanie a fait la reprise d'un local commercial vacant sis 40 rue d'Allier à Moulins, pour installer un commerce dans le secteur suivant : équipement de la personne (vêtements et accessoires),

*Considérant* que Madame DUMONT Stéphanie a déposé une demande de subvention, telle qu'annexée à la présente délibération, en qualité de repreneur d'un local commercial vacant depuis au moins 6 mois, dans laquelle il est précisé que le repreneur s'engage à exploiter le local pendant une durée minimale

de 2 ans, et qu'en cas de non-respect de ses obligations, le repreneur devra rembourser intégralement les sommes versées par la Ville de Moulins,

*Considérant* que le montant de la prime « sortie de vacance d'un local commercial » représente 5% du montant des travaux, y compris acquisition de mobilier ou de signalétique, et de l'acquisition éventuelle du local commercial, avec un montant minimum de 5 000 € et un montant maximum de 50 000 €,

*Considérant* que le montant d'acquisition du mobilier, de la signalétique, des travaux d'aménagement représente un montant de 27 297 € TTC, la prime s'élève donc au montant minimum de 5 000 €,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*Décide* d'attribuer une subvention de 5 000 € à Madame DUMONT Stéphanie ou toute société se substituant à lui, pour la reprise du local commercial sis 40 rue d'Allier à Moulins, sous réserve des conditions prévues au règlement,

*Autorise* Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides,

*Dit* que, dans l'hypothèse où Madame DUMONT Stéphanie ou sa société ne respecterait pas l'obligation d'exploiter le local pendant une durée minimale de 2 ans, elle devra rembourser intégralement les sommes versées par la Ville de Moulins,

*Dit* que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2019.

**Délibération n°DCM201914**

**14. SUBVENTION "SORTIE DE VACANCE D'UN LOCAL COMMERCIAL" A MONSIEUR MERLIER (ASSOCIATION L'HIRONDELLE 03) POUR LE LOCAL SIS 94 RUE REGEMORTES**

**MADAME LEGRAND** – Le troisième dossier, c'est pour une sortie de vacance au 94 rue Régemortes, qui est une ouverture qui est prévue le 5 mars, c'est pour une association qui s'appelle L'hirondelle 03. Le type d'activité c'est la friperie et la vente d'articles de tables, de bijoux, des retouches, etc... et il y a un côté social, c'est-à-dire que la personne qui va tenir ce magasin a un vrai savoir-faire et avec un côté social. En plus, elle s'engage. Elle le fait déjà à titre particulier. Je trouve ça très louable. Elle se déplace à domicile pour des gens handicapés, ou autres, pour aller sur place pour justement faire les retouches. Donc, je pense que c'est très louable également. Donc, ce commerce doit ouvrir rue Régemortes. C'est en face de la sortie du parking, à côté du magasin bio. C'est ce qui jouxte le magasin bio.

**MONSIEUR LE MAIRE** - Ok. Approbation unanime ? Merci. Après, une subvention d'équipement à Moulins Habitat pour la réalisation des extérieurs au 1 rue des Champins.

**Le Conseil Municipal :**

**Le Conseil Municipal** sur proposition de **Madame LEGRAND,**

*Vu* l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire,

*Vu* l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

*Vu* les articles L303-1, L321-1 et suivants, R321-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

*Vu* la délibération du Conseil Municipal du 22 juin 2018 relative à l'établissement d'un nouveau règlement d'attribution des aides de la Ville concernant la subvention « sortie de vacance d'un local commercial »,

*Vu* la demande de subvention du 21 janvier 2019 de Monsieur MERLIER (Association L'Hirondelle 03), domiciliés à Moulins (03) 5-7 impasse Dieudonné Coste,

*Vu* l'avis de la commission d'attribution de la prime « Sortie de vacance d'un local commercial » en date du 22 février 2019,

*Vu* l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 25 février 2019,

*Considérant* ainsi que, suivant le règlement d'attribution de la subvention « sortie de vacance d'un local commercial », la participation de la Ville de Moulins est la suivante :

- **Aide à la sortie de vacance d'un local commercial** : 5% du montant des travaux, y compris acquisition de mobilier ou de signalétique, et de l'acquisition éventuelle du local commercial, avec un montant minimum de 5 000 € et un montant maximum de 50 000 €, pour la reprise d'un local commercial vacant

depuis au moins 6 mois, pour installer un commerce dans les secteurs suivants :  
équipement de la personne ou de la maison, loisirs ou culture (liste exhaustive  
des domaines d'activités énoncée dans le règlement).

**Considérant** que Monsieur MERLIER (Association L'Hirondelle 03) a fait la reprise d'un local commercial vacant sis 94 rue Régemortes à Moulins, pour installer un commerce dans le secteur suivant :  
équipement de la personne (vêtements et accessoires),

**Considérant** que Monsieur MERLIER (Association L'Hirondelle 03) a déposé une demande de subvention, telle qu'annexée à la présente délibération, en qualité de repreneur d'un local commercial vacant depuis au moins 6 mois, dans laquelle il est précisé que les repreneurs s'engagent à exploiter le local pendant une durée minimale de 2 ans, et qu'en cas de non-respect de ses obligations, le repreneur devra rembourser intégralement les sommes versées par la Ville de Moulins,

**Considérant** que le montant de la prime « sortie de vacance d'un local commercial » représente 5% du montant des travaux, y compris acquisition de mobilier ou de signalétique, et de l'acquisition éventuelle du local commercial, avec un montant minimum de 5 000 € et un montant maximum de 50 000 €,

**Considérant** que le montant d'acquisition du mobilier, de la signalétique, des travaux d'aménagement représente un montant de 2 889 € TTC, la prime s'élève donc au montant minimum de 5 000 €,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide** d'attribuer une subvention de 5 000 € à Monsieur MERLIER (association L'Hirondelle 03) se substituant à lui, pour la reprise du local commercial sis 94 rue Régemortes à Moulins, sous réserve des conditions prévues au règlement,

**Autorise** Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides,

**Dit** que, dans l'hypothèse où Monsieur MERLIER ou son association ne respecteraient pas l'obligation d'exploiter le local pendant une durée minimale de 2 ans, ils devront rembourser intégralement les sommes versées par la Ville de Moulins,

**Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2019.

**Délibération n°DCM201915**

**15. SUBVENTION D'EQUIPEMENT A MOULINS HABITAT POUR LA REALISATION DES EXTERIEURS 1 RUE DES CHAMPINS - CONVENTION D'OBJECTIFS**

**MADAME LEGRAND** - Alors, ce n'est pas une subvention d'équipement puisqu'elle est déjà votée depuis 2013, si mes souvenirs sont bons, mais c'est à la demande de la Trésorerie car, au-dessus d'une subvention d'équipement de 23 000 euros, ils veulent maintenant une convention d'objectifs. Donc, on reprend la délibération mais c'est la même que celle de novembre 2013 mais avec convention d'objectifs, qui est jointe à la délibération.

**MONSIEUR LE MAIRE** - Contre ? Abstention ? Merci. Merci Dominique. Christian, fourrière municipale.

**Le Conseil Municipal :**

**Le Conseil Municipal** sur proposition de **Madame LEGRAND**,

**Vu** l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

**Vu** l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution des décisions du Conseil Municipal par le Maire,

**Vu** la délibération municipale en date du 29 novembre 2013 concernant la cession à Moulins Habitat du terrain sis 1 rue des Champins et l'attribution d'une subvention d'un montant de 50 000 € pour l'aménagement extérieur de la résidence @nima,

**Vu** l'avis de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 25 février 2019,

**Considérant** que Moulins Habitat a réalisé l'aménagement extérieur aux abords de la résidence @nima sise 1 rue des Champins,

**Considérant** qu'il convient d'établir une convention d'objectifs afin de définir les modalités de versement de cette subvention,

**8 membres du Conseil Municipal ne prennent pas part au vote (MM PERISSOL et MONNET et Mmes TABUTIN, LEGRAND, VERDIER, MARTINS, EHRET, OUARDIGU), après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide** d'octroyer, conformément à la délibération du 29 novembre 2013, une subvention d'équipement d'un montant de 50 000 € à Moulins Habitat pour l'aménagement extérieur aux abords de la résidence @nima sise 1 rue des Champins et d'approuver la convention correspondante.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée et tout document se rapportant à ce dossier.

**Dit** que les crédits seront inscrits au budget des exercices concernés.

Délibération n°DCM201916

## 16. FOURRIERE MUNICIPALE POUR VEHICULES - TARIFS

**MONSIEUR PLACE** - Nous allons donc vous demander d'autoriser la SARL CHAUVIN, qui est notre délégataire concernant la fourrière, nous allons donc vous demander d'autoriser et d'appliquer les tarifs tels qu'ils vous sont proposés dans le tableau, tout en sachant que ces tarifs sont imposés par un arrêté ministériel en date du 28 décembre 2018.

**MONSIEUR LE MAIRE** - Contre ? Abstention ? Merci. Merci Christian. Jean-Michel : adhésion de la Ville de Moulins à l'association Villes Internet.

### Le Conseil Municipal :

**Le Conseil Municipal** sur proposition de **Monsieur PLACE**,

**Vu** les articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux délégations de service public,

**Vu** l'arrêté ministériel du 28 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001 modifié fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles,

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 03 octobre 2014 autorisant Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation du service public de la fourrière pour véhicules avec la SARL CHAUVIN, domiciliée Chemin de Michelet à Yzeure, et fixant les tarifs pouvant être appliqués dans le cadre de la fourrière pour véhicules, conformément à l'arrêté ministériel du 26 juin 2014,

**Vu** la convention de délégation du service de la fourrière pour véhicules en date du 23 octobre 2014,

**Vu** l'avis de la Commission Activités Economiques et Finances réunie le 26 février 2019,

**Considérant** que par arrêté ministériel du 28 décembre 2018 publié au Journal Officiel le 30 décembre 2018, les frais maxima d'enlèvement et de garde journalière des voitures particulières sont modifiés à compter du 31 décembre 2018,

**Considérant** qu'il convient donc de fixer les nouveaux tarifs pouvant être appliqués dans le cadre de la fourrière pour véhicules, à compter du 31 décembre 2018,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Fixe** les tarifs pouvant être appliqués dans le cadre de la fourrière pour véhicules, à compter du 31 décembre 2018, de la manière suivante :

CATEGORIES de véhicules	FRAIS de fourrière (Montant en € TTC)	IMMOBILISATION MATERIELLE	OPERATIONS PREALABLES	ENLEVEMENT	GARDE JOURNALIERE	EXPERTISE
Véhicules PL 44 t = PTAC > 19 t		7,60	22,90	274,40	9,20	91,50
Véhicules PL 19 t = PTAC > 7,5 t		7,60	22,90	213,40	9,20	91,50
Véhicules PL 7,5 t = PTAC > 3,5 t		7,60	22,90	122,00	9,20	91,50
Voitures particulières		7,60	15,20	<b>119,20</b>	<b>6,31</b>	61,00
Autres véhicules immatriculés		7,60	7,60	45,70	3,00	30,50
Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception		7,60	7,60	45,70	3,00	30,50

**Dit** que les crédits seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

Délibération n°DCM201917

## 17. ADHESION DE LA VILLE DE MOULINS A L'ASSOCIATION VILLES INTERNET

**MONSIEUR MOREAU** - Adhérer à l'association Villes Internet, c'est donner à Moulins une visibilité sur les actions qu'elle mène au quotidien à destination de publics variés. Je peux citer, par exemple, le co-working, ouvert en 2017, grâce au partenariat avec l'association Connecting Bourbon. L'utilisation du site

internet avec les démarches administratives qui sont facilitées grâce à ce site. On pense à l'état civil par exemple. Le fait que les conseils municipaux soient, depuis quelque temps, diffusés en vidéo et même réaccessibles lorsqu'on ne s'en lasse pas, l'application mobile qui permet de s'informer, de signaler un certain nombre de choses et qui, donc, est régulièrement mise à jour et enrichie. Évidemment, tout ce qui concerne, en termes d'école, la politique numérique, et d'ailleurs on en profite pour signaler qu'à la fin des travaux de Léonard de Vinci, 100% des classes élémentaires seront connectées en direct, donc dans la classe et dotées d'un vidéoprojecteur. En ce qui concerne la restauration scolaire, désormais, il y a l'utilisation des tablettes. On a aussi l'atelier informatique pour les seniors. Il y a aussi les audioguides dans le cadre du patrimoine ou les bornes numériques, etc. Et puis, adhérer à l'association Villes Internet, c'est bénéficier de l'expertise de cette association, de son accompagnement pour développer le numérique. Par exemple, la prochaine action que nous avons déjà programmée, c'est l'inscription des élèves en ligne et je pense que pour les parents d'élèves qui ont, chaque année, à affronter la file d'attente pour mettre à jour leur dossier, ils verront un bel intérêt à ce nouveau processus. Donc, pour toutes ces raisons, je vous propose de verser à l'association Villes Internet les 1 181,82 euros qui correspondent à notre cotisation au prorata de notre population.

**MONSIEUR LE MAIRE** - Oui, Jacques.

**MONSIEUR LAHAYE** - Sur ce point effectivement, on est tous d'accord que le numérique prend une part de plus en plus importante. Moi, j'ai reçu deux lettres, mais sans doute que je ne dois pas être le seul destinataire, de personnes qui disent, face à la demande croissante de l'administration de réaliser ses démarches en ligne, ils souhaiteraient avoir une borne Wifi par quartier. Donc, c'est sans doute un des points sur lequel... alors ça va encore plus loin, parce qu'il y a la question, aussi, des personnes qui sont vraiment analphabètes du point de vue numérique et donc, là aussi, c'est un vrai besoin. Il y a vraiment des gens qui sont très mal à l'aise, enfin, je veux dire quand on pense aux gens qui étaient analphabètes, comme ils étaient gênés de le dire, maintenant, par rapport au numérique, quelqu'un qui n'a pas de portable, qui n'a rien, il est déconsidéré complètement... Donc, je pense que c'est un des points sur lesquels il faudrait que l'on travaille et qu'on voit. Alors, il y a du travail du fait effectivement mais, je veux dire, par exemple, je ne sais pas, au niveau médiathèque, par exemple, il y a un certain nombre de choses qui se font mais... oui, oui, mais alors, la médiathèque, c'est pareil. Quand les gens sont dans cette situation-là, ils auraient envie d'une proximité et malgré tout, ce n'est pas forcément adapté. Ce qui se passe au niveau médiathèque, c'est, par exemple, maîtriser Word. Comme ils ne savent pas ce que c'est Word, bon voilà. Non mais c'est vrai. Je veux dire, ce n'est pas vraiment par rapport à ces questions-là.

Deuxième question aussi, dans cette question de Villes Internet, c'est que le fait des difficultés de la Régie à amener le fait que, sur Moulins-Sud, l'atelier informatique disparaisse. Il n'a pas été remplacé à priori. Ça aussi, c'est une des questions à se poser parce que c'est un besoin qui est réel et, à mon avis, c'est quelque chose qui pourrait être un plus important sur le quartier.

**MONSIEUR MOREAU** - Oui, simplement, en ce qui concerne les démarches, je sais que les Mairies annexes, par exemple, ont un ordinateur mis à disposition du public et aident, répondent, conseillent, etc. Donc, de toute façon, on a déjà du personnel qui le fait. Après, la médiathèque, effectivement, peut aussi être un moyen. Alors, cette fois, on est dans une médiathèque communautaire mais il n'empêche, qu'effectivement, elle répond aussi à cette demande puisque, à la fois, elle aide les gens, elle va répondre et elle permet aussi de faciliter la consultation pour ceux qui, par exemple, ne sont simplement pas dotés d'ordinateur, qui n'ont pas pu le renouveler parce qu'ils n'ont pas forcément les moyens de le faire, etc. Et, de toute façon, le sens de la délibération, c'est aussi se placer dans une perspective, montrer que, justement, c'est intéressant, montrer que ça va valoriser, informer aussi les gens que, du coup, ça peut exister. Parce que, parfois, il y a aussi des gens qui voudraient bien être aidés mais qui ne savent pas exactement où aller. Donc, cela va aussi permettre de parler de ce projet et, donc, de le rendre plus lisible et plus visible.

**MONSIEUR LE MAIRE** - Oui, Catherine.

**MADAME TABOURNEAU** - Juste pour signaler que la médiathèque s'est elle-même fait l'évaluation de ces ateliers et que, pour les personnes qui sont analphabètes informatiques ou plus âgées et qui n'ont pas eu l'habitude d'utiliser tout ça, ils font maintenant, avec un formateur qui est vraiment très bien, le B.A.BA de comment j'allume un ordinateur, comment j'allume une tablette et tout ça expliqué, on va dire, aux plus d'un certain âge, qui n'ont pas connu ça. Et, pour y avoir assisté avec ma mère, c'est vraiment hyper-intéressant et ils peuvent individualiser les demandes. Le formateur répond à comment je fais pour, par exemple, travailler

sur la déclaration aux impôts ou, tout simplement, comment je me mets en place une adresse mail pour parler avec mes petits-enfants. Je trouve que c'est quand même plutôt intéressant.

**MONSIEUR LAHAYE** - Là aussi, si je peux me permettre, aussi, dans le co-working, une personne qui travaille et qui est sur l'équipement 3D par rapport aux personnes âgées, ça aussi c'est un des points importants aussi, qui peuvent permettre pour l'accueil des personnes âgées de, justement, prendre ce virage numérique.

**MONSIEUR LE MAIRE** - Merci, merci pour ces témoignages. Alors, sur l'adhésion de la Ville de Moulins à Villes Internet, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Merci Jean-Michel. Christian : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Moulins Communauté.

**Le Conseil Municipal :**

**Le Conseil Municipal** sur proposition de *Monsieur MOREAU*,

*Vu* l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

*Vu* l'avis de la Commission Activités Economiques et Finances réunie le 26 février 2019,

*Considérant* que l'association *Villes Internet* a pour but d'accompagner les élus et les acteurs locaux rassemblés pour le développement de l'internet citoyen et du numérique urbain,

*Considérant* que cette association est reconnue par l'État et réunit plus de vingt partenaires publics et privés, et qu'elle propose un accompagnement des collectivités dans leur développement numérique,

*Considérant* que le déploiement et la mise en valeur du numérique contribuent au développement économique, social, culturel d'une commune et participe au bien-être de ses habitants,

*Considérant* que la ville de Moulins a déjà concrétisé ou engagé des projets qui favorisent ce développement numérique et qu'elle souhaite valoriser ses actions pour mieux les faire connaître grâce au label délivré par l'association *Villes Internet*,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*Décide* d'approuver l'adhésion de la Ville de Moulins à l'association *Villes Internet*,

*Autorise* le versement, chaque année, de la cotisation indexée sur la population et qui s'élève à 1 181,82 € au titre de l'année 2019.

*Dit* que les crédits nécessaires sont et seront inscrits au budget des exercices concernés.

**Délibération n°DCM201918**

**18. APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE MOULINS COMMUNAUTE ADOPTE LORS DE LA REUNION DU 22 NOVEMBRE 2018**

**MONSIEUR PLACE** - Oui, vous savez que Moulins Communauté a, pour compétence, l'assainissement et, que depuis le premier janvier 2017, notre Communauté d'agglomération a fusionné avec les Communautés du Pays de Chevagnes, du Pays de Lévis et a inclus, aussi, les Communes de Dornes et de Saint-Parize-en-Viry. Toutes ces communes avaient un service d'assainissement, soit sous forme de régie, soit sous adhésion à un SIVOM. Aussi, pour harmoniser cette compétence, la CLECT s'est réunie et, le 22 novembre 2018, a donné un avis favorable et il nous faut donc adopter, approuver ce rapport de la Commission tout en sachant que ce que l'on fait aujourd'hui, toutes les autres communes de l'ancienne communauté d'agglomération sont obligées bien évidemment de statuer de la même manière comme on fait ce soir.

**MONSIEUR LE MAIRE** - Y-a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Merci. Cécile : évolution des statuts de la communauté pour adopter une nouvelle compétence.

**Le Conseil Municipal :**

**Le Conseil Municipal** sur présentation de *Monsieur PLACE*,

*Vu* la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe,

*Vu* la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

*Vu* le Code Général des Collectivités Territoriales ;

*Vu* le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

*Vu* l'arrêté interpréfectoral N°3185/2016 en date des 1<sup>er</sup> et 5 décembre 2016 portant fusion de la Communauté d'Agglomération « Moulins Communauté », de la Communauté de Communes « Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais » et de la Communauté de Communes « Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise » étendue aux communes de Dornes et Saint-Parize en Viry situées dans le département de la Nièvre, au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

*Vu* le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Moulins Communauté approuvé lors de la réunion en date du 22 novembre 2018,

*Vu* le courrier de Moulins Communauté en date du 20 décembre 2018 transmettant le rapport de la CLECT susvisé et indiquant que le Conseil Municipal de la Ville de Moulins dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ce rapport,

*Vu* l'avis de la Commission Activités Economiques et Finances réunie le 26 février 2019,

**Considérant** que par arrêté interpréfectoral des 1<sup>er</sup> et 5 décembre 2016, la Communauté d'Agglomération de Moulins « Moulins Communauté » a fusionné avec les Communautés de Communes du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise et du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais, et a inclus dans son nouveau périmètre les communes nivernaises de Dornes et Saint-Parize-en-Viry à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Considérant** que la compétence optionnelle « assainissement », compétence historique de l'ancienne communauté d'agglomération de Moulins a été exercée de manière territorialisée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 sur l'ancien périmètre de Moulins Communauté,

**Considérant** qu'en vertu de l'article L5216-5 du CGCT et conformément à la délibération n°C.17.146 du conseil communautaire en date du 26 juin 2017, Moulins Communauté a décidé d'étendre l'exercice de sa compétence « assainissement » à l'ensemble de son nouveau territoire, soit les 44 communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Considérant** que la compétence « assainissement » comprenait notamment la gestion de « l'assainissement collectif » et la gestion des « eaux pluviales » jusqu'à la publication de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes.

**Considérant** qu'à compter de sa date de publication et jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 susvisée, en introduisant une modification au II. de l'article L.5216-5 du CGCT, a fait du service public de gestion des eaux pluviales urbaines une compétence distincte de la compétence « assainissement » des eaux usées, puisque cette dernière se définit désormais, pour les Communautés d'agglomération, à travers les seules dispositions de l'article L.2224-8 de ce même code.

**Considérant** que par délibération n°C.18.131 du 4 octobre 2018, Moulins Communauté a décidé de prendre en compétence supplémentaire, la gestion des eaux pluviales urbaines,

**Considérant** que jusqu'au 31 décembre 2017, les Communes de Dornes, Chevagnes, Gannay-sur-Loire, Garnat-sur-Engièvre, Paray-le-Frésil, La Chapelle-aux-Chasses, Lurcy-Lévis, Lusigny, Neure et Thiel-sur-Acolin exerçaient les compétences « assainissement collectif » et « gestion des eaux pluviales urbaines » en régie directe,

**Considérant** que suite à la délibération n°C.17.146 du conseil communautaire en date du 26 juin 2017 décidant d'étendre l'exercice de la compétence « assainissement » y compris « gestion des eaux pluviales urbaines » à l'ensemble de son nouveau territoire soit les 44 communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, ces communes sont tenues de transférer ces compétences à Moulins Communauté qui les exerce en régie directe,

**Considérant** que conformément à l'article L5211-5 du CGCT, le transfert des compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L. 1321-1, des deux premiers alinéas de l'article L. 1321-2 et des articles L. 1321-3, L. 1321-4 et L. 1321-5.

**Considérant** qu'en application de l'article L1321-1 du CGCT, le transfert des compétences « assainissement collectif » et « gestion des eaux pluviales urbaines » entraîne de plein droit la mise à disposition de Moulins Communauté des biens meubles et immeubles utilisés et ce, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence.

*Considérant* qu'en conséquence, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 22 novembre 2018 afin d'acter les coûts induits par le transfert de cette compétence assainissement et a remis un rapport évaluant le coût net des charges transférées,

*Considérant* que conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, chaque rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du CGCT, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*Approuve* le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées adopté lors de sa réunion du 22 novembre 2018.

*Dit* que la présente délibération sera notifiée à Moulins Communauté.

**Délibération n°DCM201919**

**19. EVOLUTION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MOULINS - INTEGRATION D'UNE NOUVELLE COMPETENCE SUPPLEMENTAIRE : "SOUTIEN AUX PROJETS DE TRES HAUT DEBIT SUR LE TERRITOIRE DE MOULINS COMMUNAUTE : RESEAUX ET SERVICES LOCAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES AU SENS DE L'ARTICLE L1425-1 DU CGCT" - AVIS**

**MADAME DE BREUVAND** - Moulins Communauté a décidé, à l'unanimité, au moins de décembre, dans sa réunion du mois de décembre, de prendre une compétence supplémentaire, qui s'appelle soutien aux projets de très haut débit sur le territoire de Moulins Communauté, réseaux et services locaux de communications électroniques. Parce que, bien sûr, qu'on a conscience qu'il faut que nos territoires et les habitants aient accès le plus possible à tout ce qui touche à internet. Comme à chaque fois que notre intercommunalité prend une nouvelle compétence, l'ensemble des communes doit donner leur avis et je vous invite, si vous en êtes d'accord, à approuver à l'unanimité cette prise de compétence.

**MONSIEUR LE MAIRE** - Questions ? Contre ? Abstention ? Merci. C'est approbation unanime. Alors, pour le deuxième pont, il s'agit de désigner un représentant de la Ville de Moulins pour siéger au sein de la Commission d'aménagement foncier de la Commune de Neuvy. Christian.

**Le Conseil Municipal :**

**Le Conseil Municipal** sur présentation de *Madame de BREUVAND*,

*Vu* le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-17 relatif aux modifications statutaires des établissements publics de coopération intercommunale,

*Vu* la délibération de Moulins Communauté en date du 14 décembre 2018 donnant un avis favorable sur l'évolution des statuts communautaires en intégrant une nouvelle compétence supplémentaire sous le libellé : « Soutien aux projets de Très Haut Débit sur le territoire de Moulins Communauté ; réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L1425-1 du CGCT »,

*Vu* le courrier de Moulins Communauté en date du 21 décembre 2018 signalant que la Ville de Moulins dispose d'un délai de trois mois pour que la Conseil Municipal se prononce sur cette évolution statutaire,

*Vu* l'avis de la Commission Activités Economiques et Finances réunie le 26 février 2019,

*Considérant* que le conseil municipal doit donner son avis sur l'évolution des statuts de Moulins Communauté par l'intégration d'une nouvelle compétence supplémentaire sous le libellé : « Soutien aux projets de Très Haut Débit sur le territoire de Moulins Communauté ; réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L1425-1 du CGCT »,

*Considérant* que cette compétence se définit de la manière suivante : « Soutien aux projets de Très Haut Débit sur le territoire de Moulins Communauté ;

Réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales comprenant notamment :

- Etablir sur leur territoire des infrastructures -passives- (idem article L. 1511-6) et les mettre à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants.
- Etablir sur leur territoire des réseaux et les mettre à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants
- Etablir et exploiter sur leur territoire des réseaux de télécommunications au sens du 3° et du 15° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications
- Fournir des services de télécommunications aux utilisateurs finals »

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Donne** un avis favorable sur l'évolution des statuts de Moulins Communauté en intégrant une nouvelle compétence supplémentaire sous le libellé : « Soutien aux projets de Très Haut Débit sur le territoire de Moulins Communauté ; réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L1425-1 du CGCT » et se définissant ainsi :

Soutien aux projets de Très Haut Débit sur le territoire de Moulins Communauté ;

Réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales comprenant notamment :

- Etablir sur leur territoire des infrastructures -passives- (idem art. L. 1511-6) et les mettre à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants.
- Etablir sur leur territoire des réseaux et les mettre à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants
- Etablir et exploiter sur leur territoire des réseaux de télécommunications au sens du 3<sup>o</sup> et du 15<sup>o</sup> de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications
- Fournir des services de télécommunications aux utilisateurs finals

**Dit** que la présente délibération sera notifiée à Moulins Communauté.

**Délibération n°DCM201920**

**20. DEUXIEME PONT A MOULINS - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE DE MOULINS POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION D'AMENAGEMENT FONCIER DE LA COMMUNE DE NEUVY**

**MONSIEUR PLACE** - Vous avez tout dit Monsieur le Maire.

**MONSIEUR LE MAIRE** - Mais non, il faut proposer.

**MONSIEUR PLACE** - Donc, en raison du projet de ce deuxième pont, il y a une Commission communale d'aménagement qui se crée à Neuvy et, à ce titre, il convient, à nous, de désigner un de nos membres pour y siéger. Alors, nous proposons, nous vous proposons Dominique LEGRAND, qui est notre adjointe à l'urbanisme et qui est tout à fait désignée pour remplir ce rôle.

**MONSIEUR LE MAIRE** - Oui, Daniel, tu es candidat ? On fait un vote à bulletins secrets ?

**MONSIEUR DELASSALLE** - Bien sûr, on pourrait essayer. Non, ma question, c'est le sens de cette Commission sur la Commune de Neuvy, qui, jusque-là, n'existait pas. Et donc, ça veut dire, il y a un travail qui va se faire. De quoi s'agit-il ? Pour en savoir plus. Parce que le représentant, on sait bien que Madame LEGRAND va nous représenter allègrement.

**MONSIEUR LE MAIRE** - Non mais c'est le pont, une fois qu'on en est sorti, il faut rejoindre la route départementale et, pour ça, on passe chez un certain nombre de propriétaires, qui sont sur la Commune de Neuvy, d'où une Commission d'aménagement foncier pour tracer le barreau qui va relier ... Bon, pour la nomination de Dominique LEGRAND, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Dominique, justement, Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'acquisition d'outils de comptage de flux piétons.

**Le Conseil Municipal :**

**Le Conseil Municipal** sur proposition de *Monsieur PLACE*,

**Vu** l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la désignation des membres du Conseil Municipal pour siéger au sein d'organismes extérieurs,

**Vu** l'article R123-31 du Code rural et de la pêche maritime,

**Vu** l'avis de la Commission Activités Economiques et Finances réunie le 26 février 2019,

**Considérant** que l'aménagement foncier rural a pour but « d'améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles ou forestières, d'assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux et de contribuer à l'aménagement du territoire communal ou intercommunal »

**Considérant** que les procédures d'aménagement foncières sont conduites par des commissions communales, intercommunales ou départementales d'aménagement foncier et ce sous la responsabilité du Département,

**Considérant** qu'en raison du projet du 2<sup>ème</sup> pont à Moulins, la commission communale d'aménagement foncier de la commune de Neuvy doit être constituée,

**Considérant** que cette commission devra se prononcer dans un délai de deux mois, à compter de la date de sa constitution, sur l'opportunité de procéder ou non à un aménagement foncier sur le territoire de la commune de Neuvy,

**Considérant** qu'il convient de désigner un représentant de la Ville de Moulins afin de siéger au sein de la commission communale d'aménagement foncier de la commune de Neuvy, en qualité de représentant de l'administration chargée du contrôle de l'opération,

Il est procédé, par vote à bulletin secret à la désignation d'un représentant la Ville de Moulins pour siéger, à titre consultatif, au sein de la commission communale d'aménagement foncier de la commune de Neuvy,

**Après avoir procédé aux opérations de vote,**

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers Municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de Conseillers Municipaux présents à la séance : 24

Nombre de Conseillers Municipaux munis d'un pouvoir : 9

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

A OBTENU :

Mme Dominique LEGRAND : 33 VOIX

Mme Dominique LEGRAND, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est désignée comme représentante de la Ville de Moulins pour siéger, à titre consultatif, au sein de la commission communale d'aménagement foncier de la commune de Neuvy.

**Délibération n°DCM201921**

**21. CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACQUISITION D'OUTILS DE COMPTAGE DE FLUX PIETONS**

**MADAME LEGRAND** - Pour cette convention d'acquisition constitutive d'un groupement de commande, je vais vous expliquer un petit peu comment ça s'est fait. Donc, déjà, les enjeux. Compter les piétons au centre-ville, c'est vraiment un outil essentiel pour justifier de l'attractivité et du succès des actions qui sont menées, qu'elles soient festives ou qu'elles soient commerciales, etc., il faut vraiment qu'il y ait un outil pour justement mesurer ces impacts. Donc, en septembre, vous devez vous rappeler qu'il y a eu une réunion de managers du centre-ville qui a eu lieu à Moulins et Cyril MARTIN, notre manager préféré à Moulins, a eu cette idée justement d'en parler avec ses collègues et il est né, justement, cette idée de groupement à ce moment-là. Ça a été également émis lors d'une plénière avec les commerçants de Moulins. Donc, c'est la mise en place de tout ce travail, c'est la concrétisation de tout ça qui est en train de se mettre en place. Donc, le but, c'est d'identifier les pics d'activités, en fonction des jours, des heures, des zones, mais c'est, comme je vous disais, d'évaluer surtout l'impact de toutes les opérations qui peuvent être menées. Il faut avoir des chiffres fiables sur cette fréquentation pour en tirer des pistes d'amélioration, peut-être conseiller sur des heures d'ouverture différentes, complémentaires, sur les aménagements piétonniers à prévoir, etc. Donc, nous, la Ville de Moulins, on souhaite participer à ce groupement dans le but d'acquérir ces compteurs de flux piétons. Le groupement d'achats regroupe une quinzaine de villes d'Auvergne Rhône-Alpes. Le lancement de la consultation est programmé pour le 18 mars. Quatre prestataires, pour l'instant, sont identifiés et l'audition des candidats pourrait se faire en présence des managers le 24 avril et la commission des marchés publics pourrait avoir lieu le 22 mai. Sur Moulins, on prévoit deux compteurs, prévus dans un premier temps pour couvrir déjà, j'allais dire, le secteur numéro 1, c'est-à-dire la rue Datas, la rue d'Allier, la Rue de l'Horloge, etc... Donc, ça nous ferait déjà un très bel outil et qui permettrait, comme ça, d'avoir vraiment des résultats fiables. Voilà ! Donc, c'est un outil au service, justement, toujours, de l'amélioration pour le commerce.

**MONSIEUR LE MAIRE** - Merci. Alors, il y a Yannick MONNET, puis Jacques LAHAYE, puis Daniel DELASSALLE. Le sujet vous inspire.

**MONSIEUR MONNET** - Non, ce n'est pas ça. C'est quoi, c'est un appareil, c'est une personne ?

**MADAME LEGRAND** - C'est un appareil qui compte aussi bien les piétons que les voitures, puisque, à certaines heures, ce sera ouvert.

**MONSIEUR MONNET** - Et c'est un appareil qu'on met où ?

**MADAME LEGRAND** - Alors, après, il les place....

**MONSIEUR MONNET** - Non mais c'est vraiment sincère parce que je peux demander : comment compter les piétons en fait ?

**MADAME LEGRAND** - C'est le flux. Mais il y a déjà certains magasins qui en ont mais que pour leur propre magasin.

**MONSIEUR MONNET** - Mais ça compte les passages, ça ne compte pas le nombre de piétons ?

**MONSIEUR LEGRAND** - Et bien oui, si tu fais deux allers-retours, ça fera deux piétons.

**MONSIEUR MONNET** - Donc ça compte le nombre de passages, on est d'accord ?

**MADAME LEGRAND** - Ça compte le nombre de passages.

**MONSIEUR MONNET** - D'accord, je comprends mieux maintenant.

**MADAME LEGRAND** - Non, il n'y a pas de photographies. On ne photographie pas pour savoir si tu es passé trois fois.

**MONSIEUR LE MAIRE** - T'inquiète pas. Jacques...

**MADAME LEGRAND** - Ce n'est pas intrusif.

**MONSIEUR LAHAYE** - Oui, donc, je suis allé, mais Cyril Martin y était aussi, au SIIViM sur Nevers, le salon au niveau innovation des villes moyennes, le Sommet International de l'Innovation en Villes Médiannes exactement. J'ai eu l'occasion d'en parler au niveau commission. Je ne suis pas certain que cette solution-là soit la meilleure. Parce qu'en particulier, Orange propose simplement de comptabiliser à partir des portables pour avoir la possibilité de compter, et ils peuvent compter n'importe où, dans n'importe quelle zone, disons, ça peut s'étendre sur le centre ou sur n'importe quel point. Et, sur cette solution-là, elle permet, pour moi mais je ne suis pas spécialiste parce que vu le nombre de villes qu'il y a, je pense qu'effectivement, il y aura des gens peut-être plus compétents mais elle aurait l'avantage de passer au stade suivant, c'est-à-dire que là, elle permet de mesurer d'abord les personnes qui sont présentes puisque là, il peut passer dix fois, c'est le même numéro de téléphone et, en même temps, si vous voulez, ça permet aussi de lancer la possibilité d'avoir des messages, vous savez, de proximité, avec des promotions, par exemple, dans la rue Datas ou dans la rue, etc. Ou alors. Non, ce n'est pas du flicage parce que...

**MONSIEUR LE MAIRE** - On va mettre aux voix parce que je ne suis pas sûr que tes collègues de l'opposition te suivent.

**MONSIEUR LAHAYE** - Ce n'est pas intrusif parce que, si vous voulez, on comptabilise simplement et il n'y a pas les noms évidemment des personnes au niveau d'Orange. Après, je veux dire, il faut être réaliste. Orange a toutes les données mais, là, il n'y a pas les noms par rapport...

**MONSIEUR LE MAIRE** - Non mais que tu les incites à ... Ben si, si après, tu envoies un message...

**MONSIEUR LAHAYE** - C'est un message de proximité. Et il faut accepter ... non, mais c'est un message de proximité. C'est envoyer à tous les téléphones portables qui sont dans le secteur. Non, mais tu ne le sauras pas.

**MONSIEUR MONNET** - Par contre, je vous le dis, j'irai vérifier qu'il n'y a aucun élu de la majorité qui fasse des allers-retours pour faire croire qu'il y a plus de piétons que prévu à Moulins.

**MADAME LEGRAND** - Et de l'opposition aussi puisqu'il y en a qui habitent le centre-ville.

**MONSIEUR LE MAIRE** – Mais, ce que je propose aussi c'est que les élus de la majorité, animés d'une bonne intention, puissent t'appeler sur ton portable en disant : « quand même, il y a une super animation, on t'attend Yannick. On t'attend. »

**MONSIEUR LAHAYE** - Sérieusement, l'équipement, je ne suis pas certain que ce soit ...

**MADAME LEGRAND** - Alors, dans les quatre, pour l'instant, rien n'est choisi, etc. Donc, dans les quatre, il y a Orange qui se présente dans les quatre propositions.

**MONSIEUR DELASSALLE** - On a une idée du coût éventuellement d'une telle opération d'ailleurs ? Non ?

**MONSIEUR LAHAYE** - Parce que je vois qu'il y a Clermont, il y a...

**Interventions hors micros.**

**MONSIEUR PLACE** - Non mais enfin, il y a une idée de groupements de commande.

**MADAME LEGRAND** - Écoute, je ne sais pas encore exactement, mais c'est au moins 10 ou 15 000 euros, au moins, mais il y a une consultation. Pour l'instant, je ne peux pas dire mais c'est au moins de cet ordre-là. Il faut déjà avoir le groupement pour pouvoir...

**MONSIEUR LE MAIRE** - Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**MADAME LEGRAND** - Il y a une abstention.

**MONSIEUR LE MAIRE** - Ok. Merci. Merci Dominique. Christian : travaux de rénovation du théâtre. Un avenant.

**Le Conseil Municipal :**

**Le Conseil Municipal** sur proposition de *Madame LEGRAND*,

*Vu* le Code général des collectivités territoriales,

*Vu* l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 sur les marchés publics offrant la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats ;

*Vu* le nouveau dispositif « cœur de ville » initié par le ministère de la cohésion des territoires et notamment la circulaire du 16 avril 2018 visant à annoncer la liste des communes retenues pour être bénéficiaires du programme « Action cœur de ville », désignant la ville de Moulins ;

*Vu* la commission permanente du Conseil départemental de l'Allier du 23 avril 2018, validant la liste des communes lauréates à l'appel à projet « redynamisation des centres villes et des centre-bourgs » et l'inscription de la Ville de Moulins dans ce nouveau dispositif ;

*Vu* la convention constitutive de groupement de commande : comptage de flux piétons annexé à la présente délibération,

*Considérant* que ce projet d'acquisition porte sur un outil de mesures des flux piétons,

*Considérant* que pour l'acquisition de cet outil de mesure l'option retenue est celui du groupement de commande,

*Considérant* que la Chambre de Commerce et d'Industrie Auvergne Rhône-Alpes est le coordinateur du groupement de commandes chargé de la passation du marché et du choix du titulaire,

*Considérant* que la Ville de Moulins s'engage sur un volume et commandera dans le cadre des conditions négociées sous réserve d'obtenir des financements prévus.

*Considérant* que la Ville de Moulins sera responsable de l'exécution de sa commande,

*Considérant* que la Ville de Moulins donne délégation à la Chambre de Commerce et d'Industrie Auvergne Rhône-Alpes pour passer le marché,

*Vu l'avis favorable de la Commission Activités Economiques et Finances du 26 février 2019,*  
*Après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme GOBIN),*  
*Décide d'adhérer au groupement de commande : comptage de flux piétons,*  
*Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commande, annexée à la présente délibération,*  
*Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande,*  
*Autorise le coordonnateur à signer les avenants à la convention constitutive,*  
*Autorise le coordonnateur à signer le marché à intervenir pour le compte de la commune.*  
*Dit que les crédits sont inscrits au budget.*

**Délibération n°DCM201922**

**22. TRAVAUX DE RENOVATION DU THEATRE MUNICIPAL - AVENANT N°1 AU MARCHE N°18027 GROS OEUVRE**

**MONSIEUR PLACE** - Oui, je vais donc vous demander de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant concernant un marché qui a été conclu avec l'entreprise CHAUMETTE DUPLEIX, c'est de la maçonnerie, parce qu'il faut que l'on soit en possession d'une étude concernant l'ensemble de la construction du Théâtre parce que, malheureusement, nous n'avons pas de plans anciens concernant ce bâtiment.

**MONSIEUR DELASSALLE** - Pardon. Ce n'était pas dans l'appel d'offres ?

**MONSIEUR PLACE** - Et bien non, parce que... non, non.

**MONSIEUR DELASSALLE** - Ça ne viendrait pas fausser quelqu'un qui aurait répondu à l'appel d'offres dans les mêmes conditions qui, compte tenu...

**MONSIEUR PLACE** - Mais non, parce qu'il faudrait que ça dépasse 5% et là, on est à 20 000 euros pour un montant, je crois, qui est de l'ordre de 700 000 euros ou 800 000 euros. Donc, on est très en dessous, en deçà des 5% pour lesquels on est obligé de repasser...

**MONSIEUR DELASSALLE** – Il faut être prudent à ce niveau-là.

**MONSIEUR PLACE** - Oui, bien sûr.

**MONSIEUR DELASSALLE** - Si ça ne l'était pas, ce n'était pas l'appel d'offres ? Personne n'a pu être lésé.

**MONSIEUR PLACE** - On est à la recherche des plans. Si vous en connaissez.

**MONSIEUR DELASSALLE** - Non, ma question, je sais bien qu'il faut des plans. La question, c'est de ne pas se mettre en porte-à-faux dans un appel d'offres où on se trouverait d'avoir éliminé quelqu'un pour 20 000 euros...

**MONSIEUR PLACE** - Ne t'inquiète pas, je pense que nos services ont pensé à ça.

**MONSIEUR DELASSALLE** - Très bien.

**MONSIEUR LE MAIRE** - Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Je passe la parole à Danielle DEMURE pour une convention entre la Ville et le Département de l'Allier pour la mise à disposition du hall de l'Hôtel de Rochefort.

**Le Conseil Municipal :**

**Le Conseil Municipal** sur proposition de *Monsieur PLACE*,  
*Vu l'article L 2122-21 alinéa 6 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution des décisions du Conseil Municipal par le Maire, notamment en ce qui concerne la souscription des marchés,*  
*Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,*

*Vu* la délibération du conseil municipal du 12 juillet 2018 autorisant Monsieur le Maire à signer le marché n°18027 pour des travaux de gros œuvre, dans le cadre de la rénovation du Théâtre municipal, avec l'entreprise CHAUMETTE DUPLEIX (03) pour un montant de 772 125,00€ TTC,

*Vu* l'avis de la Commission Activités Economiques et Finances réunie le 26 février 2019,

*Considérant* que la mission d'études d'exécution sur l'ensemble des plans de structure relatifs à ce lot est nécessaire,

*Considérant* qu'en conséquence, il est nécessaire de modifier ce marché par voie d'avenant qui prendra effet à compter de sa notification au titulaire,

*Considérant* que le montant de cette prestation s'élève à 21 600,00€ TTC, représentant une augmentation de 2,80%,

*Considérant* que le montant du marché s'élève ainsi à 793 725,00€ TTC,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*Approuve* l'avenant n°1 au marché n°18027, tel qu'annexé, entraînant une augmentation du montant du marché de 21 600,00€ TTC et portant ainsi le montant du marché de 772 125,00€ TTC à 793 725,00€ TTC

*Autorise* Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché n°18027 conclu avec l'entreprise CHAUMETTE DUPLEIX, domiciliée 9 rue de Foulet 03000 MOULINS.

*Dit* que les crédits sont inscrits au budget.

### **Délibération n°DCM201923**

#### **23. CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MOULINS ET LE DEPARTEMENT DE L'ALLIER POUR LA MISE A DISPOSITION DU HALL DE L'HOTEL DE ROCHEFORT**

**MADAME DEMURE** - Comme vous le savez, la ville comprend dix-neuf bureaux de vote, qui sont répartis sur différents quartiers. Le bureau numéro 2 a été implanté au Colisée, Cour Anatole France. Dans la mesure où cet immeuble est mis en vente, le bureau de vote doit être transféré. Donc la ville a demandé au Département la mise à disposition du hall de l'Hôtel de Rochefort, qui est donc situé à proximité du Colisée pour installer le bureau de vote. Il convient de conclure une convention de mise à disposition par le Département de l'Allier du hall de l'Hôtel de Rochefort à la Ville de Moulins, pour y transférer le bureau de vote numéro 2. Donc, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**MONSIEUR LE MAIRE** - Ce sera tellement plus agréable et on vous donne rendez-vous pour le 26 mai pour le vote aux élections européennes, où ça sera la première fois qu'on votera dans ce hall de l'Hôtel de Rochefort.

#### **Le Conseil Municipal :**

*Le Conseil Municipal* sur proposition de **Madame DEMURE**,

*Vu* l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

*Vu* l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution des décisions du Conseil Municipal par le Maire,

*Vu* l'avis de la Commission Activités Economiques et Finances réunie le 26 février 2019,

*Considérant* que la Ville de Moulins comprend 19 bureaux de vote répartis sur les différents quartiers,

*Considérant* que le bureau n°2 implanté au Colisée, 23 cours Anatole France à Moulins, doit être transféré du fait de la mise en vente de cet immeuble communal,

*Considérant* que de ce fait, la Ville de Moulins a demandé au Département la mise à disposition du hall de l'hôtel de Rochefort, situé à proximité du Colisée pour y réinstaller ledit bureau de vote,

*Considérant* qu'il convient de conclure une convention de mise à disposition par le Département de l'Allier du hall de l'hôtel de Rochefort à la Ville de Moulins afin d'y transférer le bureau de vote communal n°2,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*Approuve* la convention de mise à disposition du hall de l'hôtel de Rochefort entre le Département de l'Allier et la Ville de Moulins.

*Autorise* Monsieur le Maire à signer ladite convention.

La séance est levée à 21h45.

Le secrétaire de séance

Ludovic BRAZY



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S', is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top, 'MAIRIE DE MOULINS (ALLIER)' in the center, and a small star at the bottom. The signature is written in a cursive style, with a long horizontal stroke that loops back to the left.